



Iddri | Rapport d'activités 2005



1	L'Iddri : pour quoi, comment ?
6	Les axes thématiques
7	Gouvernance mondiale
10	Négociations commerciales
13	Acteurs économiques
16	Changement climatique
20	Ressources naturelles renouvelables
24	Les activités et les publications
27	L'Iddri en bref

© Iddri, 2006

Coordination : Corinne Cohen

Appui à la rédaction et photos : Florence Leray

Diffusion : Iddri – 6, rue du Général Clergerie – 75116 Paris

Conception : Alain Chevallier

L'Institut du développement durable et des relations internationales

Pour quoi, comment ?

Pour influencer les débats internationaux sur le développement durable, l'Iddri implique des acteurs de différentes origines et mobilise les travaux de recherche, en France et à l'étranger.

La généralisation des interdépendances entre les pays et les populations du monde, qu'elles soient de nature économique, politique, sociale ou culturelle, s'est accompagnée d'une prise de conscience de l'importance croissante des questions d'intérêt collectif, comme la préservation de l'environnement, l'accès de tous à la santé et à l'éducation. Ces questions sont devenues des objectifs communs, des valeurs à vocation universelle, qui nécessitent de définir de nouvelles règles du jeu, discutées dans les enceintes internationales.

Cette évolution s'inscrit dans un contexte marqué par la participation, aux côtés des États, d'acteurs de plus en plus nombreux et divers, qui suivent des itinéraires différents voire divergents. En matière de protection de l'environnement par exemple, les réticences croissantes des États-Unis à recourir au multilatéralisme s'accompagnent d'initiatives volontaristes et ambitieuses lancées par des États fédérés, des ONG, des multinationales, voire des entrepreneurs. Autre exemple, le financement du développement. La définition par les pays donateurs d'objectifs communs appuyés sur une vision inté-

grée du développement – non seulement économique, mais humain et respectant l'environnement – contraste avec la multiplication d'initiatives ciblées sur des objectifs spécifiques et de circuits distincts ou parallèles à ceux de l'aide au développement « traditionnelle ». En cela, les règles du jeu sont rarement explicites, elles sont toujours en mouvement. La négociation pour fixer les règles communes de cette « gouvernance mondiale » n'en est que plus difficile.

Apprécier, interpréter et influencer ces évolutions et les forces en présence suppose d'être en mesure de comprendre les positions des acteurs, publics et privés, sur la scène internationale, leurs fondements, leur évolution. Cela nécessite aussi d'identifier les tendances et les stratégies de long terme, implicites ou explicites, qui se dégagent des initiatives menées. Avec un impératif : se garder de devenir partie prenante des négociations, et conserver une capacité d'analyse indépendante d'une logique de résultats. Enfin, cela exige de comprendre les logiques disciplinaires et le langage des communautés épistémiques, pour mieux s'en affranchir et faciliter les échanges entre les cercles de discussion et de négociation.

Le constat dressé à la fin des années 1990 est que cette capacité n'était pas organisée en France dans le domaine du développement

durable. En effet, les administrations sont contraintes par les règles de la négociation interministérielle et internationale ; les organismes de recherche ont des pas de temps et des règles peu adaptés au travail en réseau à l'échelle internationale ; les entreprises et la société civile prennent des positions qui sont perçues, à tort ou à raison, comme imprégnées par les intérêts qu'elles défendent. C'est ce « manque », que l'Iddri a eu pour objet de combler.

Créé en 2001 sous la forme d'un groupement d'intérêt scientifique, l'Iddri est devenu une association loi de 1901. Sa mission est triple : anticiper les sujets de demain relatifs au développement durable ; éclairer les décisions publiques et privées, en particulier la stratégie mondiale des acteurs clés ; offrir un espace de dialogue ouvert à toutes les catégories d'acteurs et à toutes les nationalités pour discuter des enjeux du développement durable dans leur dimension internationale.

Des activités adaptées à la maturité de chaque sujet

Pour mener à bien sa mission, l'Iddri conduit plusieurs types d'activités, qui souvent se combinent au sein d'un même programme. Les groupes de travail associent les acteurs impliqués sur le thème choisi et des personnalités extérieures apportant un éclairage international. Les ateliers, les conférences, les séminaires, peuvent avoir des objectifs différents : identifier des pistes de réflexion qui seront approfondies par un groupe de travail ou, à l'inverse, présenter et débattre d'orientations qui se sont dégagées de la réflexion d'un groupe. Les séminaires régu-

liers apportent des éclairages originaux d'une même question, par exemple l'accès aux services essentiels dans les villes des pays en développement ou l'impact du changement climatique. Ils présentent aussi des analyses plus théoriques, comme le séminaire Développement durable et économie de l'environnement.

Les activités sont valorisées dans des publications qui vont de la synthèse d'un thème à des ouvrages approfondis, en passant par l'analyse argumentée d'une question. Des documents de travail sont également élaborés. Si l'Iddri limite le nombre de publications imprimées, il diffuse largement ses productions sur son site www.iddri.org et s'emploie à convaincre ses partenaires éditoriaux à faire de même.

À ces activités régulières s'ajoutent des actions, plus difficiles à répertorier, qui s'inscrivent dans la vocation d'« influence intellectuelle » de l'Iddri : participation à des conseils scientifiques, d'administration ou d'orientation ; intervention dans des séminaires, colloques, etc.

Par leur diversité, ces activités offrent des outils adaptés à chaque stade de la réflexion et à la nature du sujet traité.

Situé en amont des négociations internationales, le travail de l'Iddri peut déboucher sur la nécessité de conduire des recherches complémentaires, et sur l'aide à la décision.

Par exemple, l'incidence à long terme de la limitation des émissions de gaz à effet de serre sur l'évolution des secteurs économiques s'est imposée comme une question nécessitant un effort de recherche supplémentaire. L'Iddri a donc identifié les équipes pouvant mener à bien ces recherches et les a appuyées pour mobiliser les moyens financiers nécessaires.

C'est pour répondre à ce type de situation que la Fondri, une fondation de recherche, a été créée par des membres de l'Iddri (lire encadré, p. 4).

En clarifiant les enjeux et en facilitant une compréhension partagée par les acteurs, l'Iddri contribue à créer les conditions d'une prise de décision en connaissance de cause. Par exemple, les activités conduites sur le rôle des savoirs locaux dans la conservation de la biodiversité participent à l'évolution des négociations internationales sur ce sujet. Auparavant revendiquée par les populations du Sud et par les communautés autochtones, cette problématique est maintenant reconnue dans les pays du Nord. En mobilisant des expertises extérieures au cercle

zoom

Cinq étapes possibles d'un programme

1. État de l'art, recensement des questions à l'échelle internationale.
2. Groupe de travail.
3. Document de synthèse avec les pistes d'approfondissement ou d'orientation.
4. Séminaire ou colloque pour débattre des pistes identifiées.
5. Appui à la mobilisation de moyens de recherche ou aide à la décision publique.

L'Iddri en 15 mots-clés

i

Institut

Ni organisme de recherche, ni secrétariat de réseau, mais une structure légère à l'interface entre chercheurs et décideurs, en France et à l'échelle internationale.

Indépendance

Une gouvernance et un financement assurés par des acteurs divers, aux intérêts distincts et parfois opposés – entreprises publiques et privées, État, organismes de recherche, société civile –, gage d'indépendance.

International

Traiter des problèmes globaux du développement durable et élaborer des solutions collectives partagées.

r

Relations

Entre pays, entre acteurs. Mettre l'accent sur les interdépendances.

Régulation

Des règles implicites ou explicites. Règles interétatiques (traités, protocoles ou conventions) et aussi règles de fait ou de droit déterminées par d'autres canaux (normes, certifications professionnelles).

Ressources

Créer les conditions internationales d'une gestion durable des ressources naturelles – eau et énergie, diversité biologique...

Risques

Construire des principes et des règles pour faire face aux risques communs : changement climatique, érosion des ressources naturelles, perte de diversité, pollutions terrestres et maritimes. Principe de précaution.

Développement

Un développement non seulement de l'économie, mais de la personne, et préservant l'environnement. Les trois piliers du développement durable.

d

Durable

S'inscrire dans une perspective de long terme, tout en s'attachant aux conditions de mise en œuvre.

Dialogue

Entre des acteurs aux références et aux objectifs différents. Entre les disciplines : sciences économiques, sciences politiques, sciences de la terre...

d

Débat

Ouvrir un espace de débat. Prendre du recul et réagir à des éclairages décalés ou à des interventions renouvelant le traitement des sujets.

Idées

Se fonder sur des travaux solides et validés pour alimenter le débat international et faire évoluer les positions des acteurs et les cadres de négociation.

i

Influence

Influencer les acteurs de la décision en s'appuyant sur les réseaux internationaux.

Interaction

Mettre en commun les positions et les savoirs. Créer ainsi une dynamique, dégager des pistes de progrès, débloquer les négociations.

Initiation

Faciliter l'apprentissage des références, du vocabulaire, des modes opératoires de l'approche internationale du développement durable. Construire une culture commune.

habituel de la CDB, de nouvelles pistes de négociation ont été identifiées, comme les indications géographiques qui lient produits, territoires et pratiques.

Des activités conduites en partenariat

Que ce soit pour identifier les sujets ou pour mener à bien ses activités, l'Iddri noue des partenariats avec des scientifiques, des industriels, des membres de l'Administration, ainsi qu'avec des équipes de recherche étrangères et des acteurs de la scène internationale. Les échanges, multiples et diversifiés, se concrétisent dans les différentes activités de l'Iddri : participation à un séminaire, à un groupe de travail, à un ouvrage.

Sur la compétitivité des économies européennes soumises à la limitation de leurs émissions de gaz à effet de serre, l'Iddri a ainsi collaboré étroitement avec des industriels, des équipes de recherche et des bureaux d'études.

L'Iddri définit son programme triennal en concertation avec ses membres et ses partenaires, à partir d'une sélection de sujets jugés prioritaires. Ceci lui permet entre autres de s'assurer que les thèmes choisis répondent bien à un intérêt partagé.

À ce programme s'ajoutent des activités menées en collaboration plus étroite avec l'un ou l'autre membre, qui permettent à l'Iddri d'étendre ses capacités sur certains sujets et de capitaliser les compétences nécessaires pour démarrer un travail collectif. Par exemple, à la demande du ministère des affaires étrangères, l'Iddri s'est intéressé plus directement aux fondements de l'aide au développement et à la relation entre développement et sécurité, en s'appuyant sur des travaux scientifiques menés en France et à l'étranger.

Cette philosophie prévaut également pour les programmes de recherche. L'expérience montre que participer à ce type d'activités peut permettre à l'Iddri de rassembler des compétences nouvelles et d'atteindre le seuil critique pouvant « faire décoller » la réflexion. Ainsi, grâce aux moyens mobilisés dans le projet de recherche européen SIAMethod, l'Iddri a constitué un pôle de compétences sur les négociations commerciales internationales, capable de dialoguer avec des équipes de recherche de plusieurs pays et avec des organisations comme la Banque mondiale ou l'OMC.

La diversité, gage d'indépendance

Pour remplir ses missions, l'Iddri doit rester indépendant, ce que permet l'organisation qui a été choisie, caractérisée par une grande diversité des parties prenantes.

Les organes de direction rassemblent des acteurs aux logiques, cultures et intérêts distincts : organismes de recherche, grandes entreprises, établissements publics, organisations de la société civile.

L'équipe permanente sur laquelle s'appuie l'Iddri reflète également cette diversité : professionnelle tout d'abord, même si les formations en économie sont bien représentées ; statutaire également, puisqu'elle se compose pour moitié de personnels mis à disposition et regroupe des personnes aux situations variées. Si l'Iddri a développé progressivement ses effectifs, ceux-ci restent limités. Cela correspond à un choix d'organisation qui reste et devrait rester éloigné du modèle du *think tank* à l'anglo-saxonne.

L'Iddri veille aussi à diversifier l'origine de ses moyens financiers, qui assurent le fonctionnement et les interventions – 1,17 million d'euros en 2005. Même si l'État n'est pas membre sta-

zoom

La Fonddri

■ Créée à l'initiative de partenaires publics et privés de l'Iddri, la Fondation de recherche pour le développement durable et les relations internationales (Fond-dri) a été reconnue d'utilité publique fin 2004. Elle vise à contribuer au financement de travaux de recherche sur les aspects internationaux du développement durable, à partir notamment des besoins identifiés par l'Iddri. Abondée par l'État, en application des dispositions incitant au développement des dépenses de recherche des entreprises, la Fondation dispose d'une capacité financière de 2,4 millions d'euros d'ici 2008.

En 2005, les instances (conseil d'administration, conseil scientifique, comités de programmes) ont été mises en place et les modalités d'intervention ont été précisées. Des travaux ont été engagés sur les scénarios d'évolution à long terme de secteurs de l'industrie dans un contexte de contrainte sur les émissions de CO₂. D'autres propositions de programmes sont en discussion sur les services essentiels et sur les liens entre commerce et agriculture.

tutaire, les financements qu'il apporte à l'Iddri traduisent un soutien significatif. Une part importante des moyens humains est également apportée sous la forme de personnels mis à disposition par les organismes de recherche membres (Cirad, INRA, CNRS ; une discussion est en cours avec l'IRD) et par des ministères.

Les ressources budgétaires de l'Iddri se répartissent approximativement en trois tiers, même si les pourcentages varient d'une année à l'autre : les cotisations des membres ; les subventions de fonctionnement, provenant de trois ministères – affaires étrangères, écologie et développement durable, recherche – ; des financements divers – conventions de financement avec des ministères, des établissements publics, l'UE, etc.

L'Iddri assurant avant tout une production immatérielle, ces ressources financent essentiellement des coûts salariaux et des prestations intellectuelles (la masse salariale représente près de la moitié du budget consolidé). Compte tenu de la nature des activités, les coûts de transport liés aux séminaires et colloques internationaux, en France et à l'étranger, représentent une part importante des charges.

Des thèmes liés aux négociations internationales

L'Iddri a été créé pour traiter des questions qui relèvent de la régulation internationale des biens publics et des grandes négociations sur le développement durable. Ses moyens étant limités et les sujets étant vastes, l'Iddri ne peut traiter tous les aspects des thèmes retenus. Les prio-

rités sont choisies en fonction de critères, comme la nature des enjeux soulevés par telle ou telle négociation internationale ; les positions des acteurs français ; les compétences disponibles, sur le plan qualitatif et quantitatif, à l'Iddri et chez ses partenaires. Dans la ligne des perspectives tracées à l'origine, les travaux ont été regroupés en axes thématiques et en programmes.

Cinq axes thématiques

Gouvernance mondiale

Rôle de l'aide publique au développement, gouvernance internationale de l'environnement, notamment de la haute mer

Négociations commerciales

Notamment à l'OMC

Responsabilité des acteurs économiques

Risques chimiques ; accès aux services essentiels en milieu urbain dans les pays en développement

Changement climatique

Compétitivité dans les pays du Nord ; efficacité énergétique dans les pays émergents

Ressources naturelles renouvelables

Savoirs locaux et conservation de la biodiversité ; équité des échanges de ressources génétiques ; questions forestières

Les
axes
thématiques

Gouvernance mondiale

À pas comptés

Malgré la proposition de créer une organisation des Nations unies pour l'environnement, la gouvernance de l'environnement est de moins en moins présente dans les négociations internationales. En revanche, le développement et la réduction de la pauvreté font l'objet d'une attention croissante.

L'année 2005 restera une année en demi-teinte. Le déclin relatif des thèmes liés à l'environnement dans l'agenda international s'est confirmé. Si la conférence sur les changements climatiques, qui s'est tenue à la fin de l'année à Montréal, a obtenu quelques résultats, une nette décélération du rythme des avancées – voire une pause – se confirme avec la difficulté croissante pour les États d'accepter des compromis et des décisions dont les conséquences économiques et sociales pourraient être négatives à court terme. Enfin, les divergences de vue entre les États-Unis et l'Europe ne se sont pas comblées et le jeu des coopérations ou des conflits est devenu plus complexe avec l'influence croissante qu'exercent les pays émergents, sans qu'il soit encore possible d'évaluer si cela servira le développement durable.

En revanche, le financement du développement et la lutte contre la pauvreté ont occupé l'essentiel des débats. L'aide au développement est aujourd'hui un sujet moins conflictuel que les changements structurels internes que suppose l'action internationale pour l'environnement. Dans la mesure où la politique de développement s'adresse à des pays tiers, elle ne comporte pas de conflits de souveraineté et laisse les États donateurs décider des meilleures

façons de poursuivre les objectifs internationaux. En ce sens elle n'est pas un sujet de division entre les États-Unis et l'Europe. De plus, l'accent mis sur les objectifs de lutte contre la pauvreté et de développement économique répond aux attentes des pays en développement qui, dans certains forums internationaux, peuvent se montrer réticents en matière de protection de l'environnement.

Figurant parmi les axes de travail de l'Iddri depuis sa création, l'étude et la discussion des modes de régulation des sujets collectifs internationaux ont été abordées sous deux angles : l'aide publique au développement et sa place dans la gouvernance mondiale ; la gouvernance internationale de l'environnement, dans le prolongement des travaux menés ces dernières années, avec une attention nouvelle portée aux questions marines.

L'APD pour réguler les interdépendances ?

Entendue comme un transfert financier, sans contrepartie directe, des pays « riches » vers les pays « pauvres », l'aide au développement est la composante de la gouvernance mondiale la moins contestée. La poursuite des objectifs du développement durable s'appuie davantage sur les politiques de développement que sur les progrès des accords internationaux.

C'est pour compenser le recul des investissements privés internationaux lié à la crise des années 1930 que les États occidentaux ont créé l'aide publique au développement (APD). Dans les années 1950, deux visions théoriques s'affrontent. Pour certains, l'objectif est de permettre aux pays les moins avancés de rattraper leur retard grâce à des transferts de connaissances et de technologies. Pour d'autres, le déve-

loppement des pays pauvres étant freiné par des politiques conduites dans les pays riches, l'aide est une forme de compensation. Par exemple, la France et l'Europe ont en partie conçu l'aide pour compenser la construction du Marché commun et la Politique agricole commune.

Les années 1980 sont marquées par la reconnaissance, voire la revendication, des interdépendances et par le rôle central des marchés pour réguler les activités économiques. L'aide au développement peut trouver une nouvelle justification : corriger, et si possible éviter, les tensions quand il n'existe pas de marché, quand celui-ci fonctionne imparfaitement, ou encore si des questions globales sont en jeu. Cette approche s'avère particulièrement intéressante alors que la légitimité de l'aide est régulièrement remise en question dans les pays donateurs.

des six séances ont été abordés des thèmes tels que le poids des questions liées à la sécurité, qui ne cesse de croître depuis les attentats du 11 septembre 2001 ; la politique d'aide bilatérale des États-Unis (lire encadré), du Royaume-Uni et de la France. Le cycle de 2006 portera sur le rôle des pays émergents dans les interdépendances.

Les relations nouées avec les agences d'aide et les instituts de recherche impliqués dans l'aide au développement ont confirmé l'intérêt d'une meilleure synergie entre les acteurs européens. En effet, bien que les pays européens et la Commission représentent plus de 40 % de l'APD mondiale, leur influence pour déterminer les priorités internationales reste faible. D'où la proposition de renforcer la cohérence de la recherche européenne sur le développement et de mieux valoriser celle-ci, notamment en organisant un dialogue accru entre pouvoirs publics et chercheurs. Un atelier de travail informel, réunissant des acteurs européens de haut niveau provenant d'administrations, d'agences d'aide et de *think tanks*, a traité du lien entre sécurité et développement. De nouvelles réunions sont prévues en 2006. Elles devraient notamment déboucher sur la création d'un réseau de *think tanks* européens sur l'aide au développement.

Cette mobilisation européenne est nécessaire : si l'aide au développement apparaît comme le domaine où les coopérations internationales sont plus faciles, comme en témoigne l'ordre du jour des sommets du G8, la doctrine de l'aide fait l'objet d'une bataille d'influence. Les États-Unis ont repris l'offensive en redéfinissant une doctrine de l'aide au développement liée aux objectifs de sécurité et ont traduit cette orientation dans la réforme de leurs structures administratives. Il faut comprendre cette évolution et organiser une réponse européenne cohérente. L'Iddri cherche à y contribuer.

Quelle gouvernance internationale de l'environnement ?

Bien que certains aspects liés à l'environnement soient aujourd'hui reconnus comme des biens communs à l'échelle de la planète et qu'ils fassent l'objet d'une action volontariste, il est indéniable que ce pilier du développement durable souffre du reflux de l'action multilatérale. Les pays émergents, notamment l'Inde, la Chine et le Brésil, rejoignent les États-Unis pour

zoom

Réforme de l'aide aux États-Unis : une nouvelle conception de l'APD ?

■ En créant le Millennium Challenge Account (MCA) en 2004, Georges Bush bouscule les pratiques américaines de l'aide publique au développement : une sélection transparente des bénéficiaires, à partir de critères économiques, sociaux et de bonne gouvernance extérieurs à l'Administration, impliquant une déconnexion complète des objectifs de politique étrangère et des pressions du Congrès ; l'appropriation des programmes par les bénéficiaires ; enfin, une concentration de l'aide sur quelques pays en développement. L'objectif affiché est de lutter contre le terrorisme par la promotion de la croissance et de la lutte contre la pauvreté. Il s'agit de la première réforme d'envergure de l'aide américaine depuis 1961.

Si elle est séduisante sur le papier, cette initiative soulève de nombreuses questions quant à sa légitimité politique et à sa pertinence idéologique. Le rejet des objectifs du Millénaire pour le développement, l'absence de coordination avec les autres bailleurs, l'accent mis sur la lutte contre le terrorisme alors que les pays faibles en sont exclus, une mise en œuvre discutée, sont autant de questions qui pourraient compromettre la pérennité de l'initiative.

Pour en savoir plus : Le Millennium Challenge Account : une nouvelle conception de l'aide publique au développement ?, Benoit Daviron (Cirad) et Thierry Giordano (Iddri). Les documents de l'Iddri 06/2. Iddri, 2006, 45 p.

À la demande du ministère des affaires étrangères, l'Iddri a examiné comment se traduisent ces interdépendances aujourd'hui et dans quelle mesure l'APD peut les corriger ou les compenser. Il a organisé un séminaire pour la DGCID de décembre 2004 à janvier 2006. Lors

freiner l'élaboration de nouvelles règles internationales sur l'environnement. L'Europe, qui jouait un rôle moteur, est affaiblie et confrontée elle aussi à des arbitrages entre intérêts de court terme et de long terme. Le Japon, qui ne ménageait pas ses efforts pour une action collective internationale, se replie davantage sur des questions internes. De plus, les principales initiatives de la communauté internationale portent sur le risque climatique, thème certes majeur et controversé, mais qui ne peut tenir lieu d'unique priorité en matière d'environnement. Les efforts menés par la France, auxquels s'associe l'Iddri, pour créer une organisation des Nations unies pour l'environnement (ONUEN) s'inscrivent dans ce contexte difficile (lire encadré).

Cependant, des évolutions se font jour en dehors ou en marge du système interétatique multilatéral : multiplication des accords bilatéraux et régionaux, mobilisation des acteurs privés, élaboration de normes dans des circuits extra ou para-étatiques. Les normes d'origine privée étant de plus en plus utilisées comme mode de régulation, notamment dans le domaine de l'environnement, l'Iddri a réalisé un état de l'art et en a fait une priorité pour 2006.

Le milieu marin, « trou noir » de la gouvernance de l'environnement ?

L'attention que porte l'Iddri aux biens communs, à l'environnement et à la gouvernance internationale l'a conduit à engager un programme sur les questions marines.

Couvrant plus de 71 % de la surface du globe, les mers et les océans jouent un rôle essentiel tant pour les écosystèmes, terrestres et marins, que pour les activités humaines, et sont au centre de multiples enjeux. Or, ils sont menacés, ainsi que les ressources qu'ils hébergent. La biodiversité marine diminue. La surpêche s'aggrave d'année en année. Le rythme de renouvellement des espèces ralentit. Les estimations pour 2025 sont préoccupantes pour l'ensemble des espèces et dans les principales régions de pêche. Et même quand des mesures sont prises, la situation s'améliore difficilement. Par exemple, la fermeture de la pêche au large de Terre Neuve, il y a une dizaine d'années, n'a pas permis la reconstitution des stocks de cabillaud.

Des mesures immédiates et coordonnées sont donc nécessaires afin d'assurer une utilisation

raisonnée des ressources. Or, le système de gouvernance des mers et des océans, soumis à des intérêts divers, se caractérise par un entrecroisement d'institutions, de compétences et d'instruments juridiques bilatéraux, régionaux et multilatéraux, voire thématiques. Pour avancer, les Nations unies ont lancé un processus officieux de consultation, Unicpolos en anglais : chaque année, les acteurs du milieu marin, institutionnels ou non, se réunissent pour suivre l'application de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, la CDM, adoptée en 1982.

Après avoir dressé un état des lieux des enjeux et des débats actuels, l'Iddri a choisi de concentrer ses efforts sur la gouvernance de la haute mer. Située au-delà des zones de souveraineté nationale, la haute mer n'est sous la responsabilité ni de l'État côtier, ni des États des pavillons, ni d'une organisation internationale. Comment un bien collectif dont la gestion écologique et économique durable est un objectif prioritaire peut-il faire l'objet d'une gouvernance faible voire inexistante ? C'est sous l'angle de la biodiversité et des enjeux économiques liés à la gestion durable des ressources halieutiques que l'Iddri abordera cette question.

De la GIE à une ONUEN

■ En 2003, les travaux de l'Iddri sur la gouvernance mondiale avaient débouché sur une vision relativisant l'action des seuls gouvernements : le dynamisme des autres acteurs devenait une condition d'efficacité de l'action internationale. Appliquée à l'environnement, cette vision a amené l'Iddri à prendre une position particulière dans le débat lancé par la France autour de la création d'une organisation mondiale de l'environnement. La construction d'une telle organisation devrait, à notre sens, tirer les leçons des dynamiques observées sur de nombreux terrains et intégrer la participation d'acteurs diversifiés.

En s'appuyant sur ses réseaux scientifiques et professionnels, et sur les réseaux diplomatiques, l'Iddri a contribué à la réflexion sur le modèle de gouvernance de l'environnement. Il a organisé une conférence internationale à Berlin (avec Ecologic). Il a mobilisé un réseau d'experts internationaux pour débattre de l'initiative française, entre-temps endossée par l'Union européenne. Les douze contributions collectées ont été débattues par le groupe de travail intergouvernemental qui s'est réuni à New York.

Nourrir les initiatives diplomatiques par le débat scientifique international, démontrer par l'analyse la nécessité de ces initiatives, le débat sur l'Organisation des Nations unies pour l'environnement illustre les fonctions que l'Iddri peut remplir.

zoom

Négociations commerciales

Qu'est-ce qu'un accord « juste » ?

Aucun accord sur les modalités de la libéralisation commerciale lors de la réunion ministérielle de l'OMC à Hongkong. Comment expliquer ces échecs à répétition ? Par l'objectif de développement que s'est fixé le cycle de Doha ? Par l'apparition, dans les négociations, du critère de justice ? Par le rôle croissant et revendiqué des pays émergents ?

Rédigée quelques semaines après les attentats du 11 septembre 2001, la Déclaration de Doha, donne aux négociations commerciales multilatérales un objectif prioritaire et inédit : le « développement ». Depuis, l'objectif figure au fronton de toutes les conférences ministérielles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Et pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïtés, le cycle de négociations inauguré à Doha a été rebaptisé « cycle du développement ». L'échec, ou la réussite, des négociations se mesure maintenant à l'aune du sort réservé aux pays qui n'ont pas pu profiter pleinement du commerce pour se développer.

Les accords devront donc être justes selon cette première acception qui est de corriger les injustices passées. S'ajoute une deuxième acception, issue des travaux des économistes au sein des agences d'aide, qui identifie « développement » avec « réduction de la pauvreté » : un accord juste devra donc également réduire la pauvreté. Enfin, il ne faut pas oublier l'acception originale du critère de justice que le GATT a traduite en 1947 par le principe de réciprocité : un accord juste profite à tout le monde, à hauteur des efforts de libéralisation consentis par cha-

cun. Avec ces trois acceptions différentes de la justice, il n'est pas surprenant que les progrès des négociations à l'OMC soient à ce point mesurés.

Ainsi là où le GATT, puis l'OMC, aidait chaque pays membre à poursuivre son propre intérêt, le cycle de Doha oblige les pays riches à concilier la poursuite de leur intérêt avec une répartition des gains favorable aux pays en développement. Cette contrainte complique le mandat des négociateurs, qui doivent rentrer chez eux en ayant signé à la fois un bon accord pour leur pays et un accord bon pour les pays en développement. Que l'issue en soit le plus petit dénominateur commun n'est alors pas surprenant, l'accord épousant les limites des intérêts partagés.

Des problèmes ne manquent pas de surgir, à commencer par la définition du « pays en développement », que l'OMC ne précise pas. De plus, même si sont surmontées les difficultés pour identifier les pays bénéficiant d'un surcroît d'avantages dans le partage des gains de l'échange, demeure l'ardu problème du montant (ou de son équivalent en termes d'accès au marché) qu'il est juste de concéder. Ainsi, l'offre des États-Unis de garantir un accès à leur marché, libre de droits de douane et de quotas, à 97 % au moins des produits originaires des pays les moins avancés avant 2008 pourra paraître une largesse à certains et une mesquinerie à d'autres, qui allègueront que les 3 % concernent des produits clés comme le textile.

Parce que chaque pays sait ce qu'il gagne mais ignore le gain obtenu par les autres pays, obtenir une répartition juste des efforts est un concours d'obstacles au long duquel chacun proclame la suprématie de sa générosité. Clarifier ce que devrait être un accord commercial « juste »

est une priorité, tant politique que scientifique, à laquelle l'Iddri consacre désormais une partie de ses activités.

Montée en puissance des pays émergents

Tandis qu'à Cancún en 2003, l'absence d'accord commercial avait été jugée préférable à un mauvais accord – en particulier pour les pays en développement –, à Hongkong, la situation s'est inversée : un accord, même s'il n'était qu'apparent, était préférable à la rupture des négociations. À l'unanimité.

Les causes de ce revirement se trouvent dans le poids politique considérable qu'ont pris, depuis Cancún, les pays émergents et en particulier le Brésil. Ces pays, qui avaient pris le risque de porter la responsabilité d'un « échec » en 2003, se sont beaucoup impliqués dans la préparation de la conférence de Hongkong. Le Brésil et l'Inde ont formé le FIP (*five interested parties*) aux côtés des États-Unis, de l'Union européenne et de l'Australie. Et c'est le FIP qui a rédigé l'accord cadre de juillet 2004 sur lequel s'est appuyée la conférence ministérielle de Hongkong. Ce sont encore les pays émergents qui, au sein du FIP, ont contraint l'Europe et les États-Unis à préciser, jusqu'aux toutes dernières semaines avant la conférence, les modalités d'abaissement des tarifs et des soutiens agricoles. Et c'est parce qu'ils ont, même imparfaitement, obtenu gain de cause que les pays émergents se trouvaient à l'ouverture de la conférence ministérielle devant la situation inédite d'avoir plus à perdre qu'à gagner.

Désormais, les accords à l'Organisation mondiale du commerce ne seront plus préredigés par

L'environnement, parent pauvre des négociations commerciales

■ Quelles menaces fait peser l'OMC sur le développement durable ? Quelles opportunités offre-t-elle ? Ce sont les questions discutées par des chercheurs de l'Union européenne spécialistes du commerce et du développement durable, lors de la dernière conférence du projet CAT&E, à Paris, les 20 et 21 octobre.

Les débats ont donné la mesure de l'écart grandissant entre la prise en compte des aspects sociaux dans les négociations commerciales internationales, qui apparaît comme une priorité politique et scientifique, et les considérations environnementales, nettement en retrait. Cette évolution est probablement due à l'attention croissante portée à la réduction de la pauvreté depuis qu'a été inauguré le cycle du développement à Doha. En partie seulement. Elle peut aussi s'expliquer par la diversité des préférences politiques en matière d'environnement. Ainsi, la protection des forêts ne revêt pas la même importance en France qu'en Asie, alors que la pauvreté est – ou peut prétendre être – universellement inacceptable.

les États-Unis et l'Europe. Ce qui place l'OMC et les pays émergents face à de nouvelles responsabilités. À l'OMC de trouver un *modus operandi* satisfaisant pour des membres dont les intérêts économiques divergent ouvertement (à tout le moins en matière agricole). Aux pays émergents de prendre l'initiative d'un accord favorable à toutes les parties, y compris aux États-Unis et au Vieux Continent.

Préférences politiques et libéralisation : l'accord impossible ?

Un pays peut-il préserver, à la hauteur des attentes supposées de la société, des activités non rentables selon les critères de l'efficacité marchande, mais importantes parce qu'elles satisfont l'intérêt général d'une société donnée – sauvegarde de l'emploi rural, fourniture de biens culturels, respect de normes sociales, sanitaires ou environnementales ? La position défensive et parfois ambiguë adoptée par la

France, et plus largement par l'Union européenne, en réponse à cette question s'avère préjudiciable à trois titres. Préjudiciable au système multilatéral commercial, dans la mesure où la clarification du projet de « globalisation », que pourrait apporter l'Europe à un tel système, s'en trouve retardée voire compromise. Préjudiciable ensuite à l'explicitation du projet européen lui-même : en identifiant l'OMC à la mondialisation, et la mondialisation à un jeu dont l'Europe pourrait sortir perdante, l'Union contribue à entretenir l'illusion que l'objet même de sa protection – ou de sa défense – est un objet politique dont la légitimité ne saurait être remise en cause. Préjudiciable enfin à l'objectif de développement durable : le grand écart entre les préoccupations généreuses que manifeste l'Europe à l'égard des générations futures et de l'environnement dans les enceintes onusiennes, d'une part,

et l'âpre défense de ses intérêts économiques dans les négociations commerciales, d'autre part, confine le développement durable au registre des bonnes intentions et à la fin d'une phrase introductive du préambule de l'OMC. Les contributions de l'Iddri au séminaire CAT&E (lire encadré, p. 11) ont permis d'étayer ce diagnostic et de dégager les besoins de connaissance qui lui sont rattachés.

Après avoir établi que les enjeux de la négociation commerciale actuelle dépassent le strict registre du commerce, l'Iddri a identifié plusieurs ensembles de questions : l'argument d'un protectionnisme européen répondant à la seule logique des lobbys – dans le secteur de l'agriculture en particulier – est-il confirmé dans les faits ? La demande de protection est-elle justifiée par des évaluations ou des simulations de la répartition des gains et des pertes induits par la libéralisation ? La défense de préférences ou de « choix » politiques spécifiques – modèle agricole, exception culturelle, services publics « à l'européenne » – est-elle légitime ? Comment s'établit cette « légitimité » ? Enfin, ces préférences sont-elles compatibles avec les directives commerciales internes à l'Union et les obligations souscrites à l'OMC en matière de services, de propriété intellectuelle, par exemple ? Une partie de ces questions est en cours de traitement au sein du programme SIAMethod (lire encadré). Les compléments et les approfondissements indispensables – en particulier dans le domaine de l'économie politique de la protection, peu développé en Europe comparativement aux États-Unis – devraient faire l'objet d'une proposition de recherche auprès de la Commission européenne en 2006.

zoom

Evaluer les conséquences environnementales et sociales des accords commerciaux

■ L'Iddri coordonne un programme financé par la Commission européenne, SIAMethod (*sustainable impact assessment*). L'objectif est de dresser un état des lieux des méthodes disponibles en matière d'évaluation de l'impact de la libéralisation commerciale sur le développement durable, et d'identifier les pistes prometteuses et les possibles impasses.

Les méthodes employées par l'Union européenne pour évaluer les effets de ses propres politiques se limitent souvent à juxtaposer des impacts non hiérarchisés et rarement quantifiés. Elles ne précisent pas les gagnants et les perdants des accords commerciaux. Or, ces informations sont indispensables pour comprendre les blocages des négociations, faciliter les convergences sur des critères précis de développement durable et, le cas échéant, prendre des mesures de compensation des perdants qui soient acceptables par les populations.

Les principaux résultats de ce programme de recherche et les propositions qui en sont issues seront présentés et discutés à l'occasion d'une conférence internationale organisée fin 2006.

Acteurs économiques

Quelles responsabilités collectives ?

Le rôle – et la responsabilité – des entreprises dans le développement durable à l'échelle internationale présente une multitude de facettes : de l'entreprise « citoyenne » à la firme produisant des biens et des services d'intérêt général, en passant par l'industrie qui présente des risques pour la santé et l'environnement.

Depuis une dizaine d'années, les firmes prennent de plus en plus d'initiatives pour affirmer leur citoyenneté : élaboration de codes de bonne conduite, adhésion au Pacte global des Nations unies par exemple. Elles revendiquent ainsi leur responsabilité et leur rôle dans la gouvernance de questions collectives, comme les droits de l'homme, les droits des salariés, la parité... L'Iddri assure une veille sur la responsabilité sociale des entreprises, ce sujet étant largement traité par ailleurs.

En revanche, il a choisi de mettre l'accent sur les entreprises dont le cœur de métier touche l'intérêt général ou des enjeux globaux. Ses programmes thématiques abordent par exemple le rôle des entreprises pour freiner l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, pour partager équitablement, avec les populations locales, les bénéfices tirés de l'utilisation des ressources génétiques, ou encore pour exploiter durablement les forêts. En outre, l'Iddri approfondit deux axes : d'une part, les activités qui présentent des risques pour la santé et pour l'environnement, et qui justifient en cela une régulation publique particulière – le secteur de la chimie a été retenu ; d'autre part, les services « essen-

tiels », comme l'accès à l'eau, à l'électricité, à l'éducation, à la santé dans les villes des pays en développement.

Entreprises et risques : l'exemple de la chimie

La régulation publique des activités industrielles afin d'assurer la protection de la santé et de l'environnement fait partie des rôles importants et attendus des États, à l'échelle nationale comme internationale. Pour approfondir cette problématique, l'Iddri a choisi l'industrie chimique.

Les réglementations en vigueur étant peu efficaces, les informations manquent pour identifier les produits dangereux et prendre les mesures nécessaires (interdiction, encadrement de l'usage). C'est pourquoi l'Union européenne (UE) a élaboré un projet de règlement, appelé Reach, pour *Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals* (enregistrement, évaluation et autorisation de produits chimiques). Reach fait peser la responsabilité sur les entreprises productrices ou importatrices de produits chimiques en Europe et prévoit que celles-ci fournissent des informations sur les risques et les dangers des produits pour la santé et l'environnement, fondées en particulier sur des tests toxicologiques. Reach prévoit également d'interdire ou de restreindre l'usage de certains produits et de recourir, lorsque cela est possible, à des produits de substitution moins dangereux. Malgré de multiples réticences et oppositions, ce projet semble être sur le chemin de l'adoption définitive : voté en première lecture par le Parlement européen en novembre 2005, il doit être examiné en seconde lecture à l'automne 2006.

Quels enseignements tirer de cette initiative en matière de risque, d'expertise, d'application

du principe de précaution dans un secteur industriel ? Quelles perspectives ouvre-t-elle à l'échelle mondiale ? L'Iddri a organisé un atelier international à Paris, le 15 juin, pour en discuter.

Reach intervient dans un contexte de mondialisation des échanges et de mutation rapide du secteur de la chimie. Les grandes entreprises, européennes et nord-américaines en particulier, investissent de plus en plus dans des pays à faible coût de main d'œuvre, notamment en Asie, où elles installent des sites de production et des centres de recherche-développement. Les objectifs poursuivis par Reach posent la question de la réorientation, en Europe, de pans entiers de l'industrie chimique vers des activités plus sûres, moins nocives et moins polluantes.

De leur côté, les pays émergents développent leur propre industrie chimique, trop souvent sans définir les règles garantissant la sécurité des travailleurs et des consommateurs et l'innocuité des produits vendus sur le marché intérieur et à l'exportation.

En 2006, l'Iddri poursuivra ses travaux sur le secteur de la chimie selon deux axes. Le premier consiste à élargir la réflexion à l'échelle mondiale, en étudiant dans quelle mesure les conventions internationales (Bâle, Stockholm, Rotterdam) et l'approche stratégique internationale pour la gestion des substances chimiques (SAICM) apportent des solutions aux dangers et aux risques que le secteur de la chimie fait peser sur le développement durable.

Le second revient à identifier selon quelles modalités les entreprises pourraient mettre en commun leurs données sur les produits et communiquer ces informations aux autorités publiques. L'expertise étant essentiellement concentrée dans les entreprises, un tel objectif devra nécessairement répondre aux impératifs de confidentialité d'un secteur fortement concurrentiel. Ce sont donc de nouvelles modalités de régulation du secteur de la chimie qu'il convient de concevoir.

Entreprises et intérêt général : les services essentiels

Acteurs majeurs de la vie économique et sociale, les entreprises voient leurs fonctions s'étendre depuis deux décennies. Palliant le désengagement de l'État et des collectivités publiques, elles sont parfois amenées à produire des biens et des services d'intérêt général qui relevaient auparavant de la sphère publique ou parapublique.

Quels doivent être le rôle et la responsabilité de la puissance publique et de l'entreprise respectivement ? Quel mode de régulation adopter ? L'Iddri a conduit en 2005 un recensement et une première analyse des partenariats public-privé pour la production de médicaments de base, afin d'identifier les pistes d'un travail futur sur l'accès aux soins. Il a cependant centré l'essentiel de ses réflexions sur l'accès aux services essentiels (eau, assainissement, électricité) dans les zones urbaines des pays en développement.

Dans les pays développés, la notion de service fondée sur les droits essentiels est remise en question. Le financement ne peut plus être uniquement assuré par la seule solidarité nationale : l'utilisateur doit y participer. Mais dans quelle proportion ? Les débats se poursuivent. Dans les pays en développement, les plans d'ajustement structurel ont souvent eu raison de la fourniture publique de ces services, il est vrai peu efficaces.

zoom

Reach, un accord, des compromis, des incertitudes

■ La version actuelle du projet Reach est le produit d'un compromis. En effet, les entreprises mettent en avant le coût qu'entraînera l'application des nouvelles dispositions, coût qui risque de freiner les innovations et d'accélérer les délocalisations. Quant aux ONG environnementales, favorables à l'esprit du projet, elles soulignent que, contrairement à l'objectif initial, tous les produits ne seront pas concernés, les informations n'étant requises que pour les substances produites en grande quantité. Même si le compromis actuel se confirme, les difficultés et les contraintes techniques s'annoncent nombreuses. Le dispositif doit pouvoir traiter une grande variété de produits – plus de cent mille sont commercialisés en Europe. De plus, les effets des substances peuvent se cumuler, voire entrer en synergie – d'où l'expression « cocktail de produits ». Or, ces effets ne sont pas pris en compte, Reach traitant les produits isolément. De plus, ils peuvent n'être perceptibles que dans un futur lointain. La mise en œuvre effective de Reach suppose donc de responsabiliser l'ensemble des acteurs, du producteur à l'utilisateur final. Elle exige aussi de mobiliser, puis de coordonner, des moyens d'expertise et de contrôle dans les États membres.

À l'échelle internationale, l'efficacité de Reach dépendra d'une part de son effet d'entraînement dans d'autres régions du monde et de la capacité à constituer une expertise internationale sur les substances chimiques et leurs impacts.

Parallèlement, certains services ont été considérés comme « essentiels » pour le développement de la personne : santé, accès à l'eau et à l'assainissement, éducation. L'accès à ces services est devenu un droit que revendiquent les populations des pays en développement et un objectif collectif international. Les objectifs du Millénaire pour le développement prévoient par exemple de réduire de moitié, avant 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès à l'eau potable.

Rude tâche, alors qu'en 2007 la moitié de la population mondiale vivra dans les villes et que l'urbanisation continue de croître à un rythme rapide, notamment dans les pays en développement. Accueillir les nouveaux habitants dans des conditions décentes implique d'investir massivement dans les infrastructures et les services, à une hauteur bien supérieure à la capacité financière des États et à celle de l'aide au développement.

Comment mobiliser les fonds nécessaires ? Quel système et quel mode de gestion adopter ? Quel rôle peut jouer l'investissement privé, national ou international ? Aujourd'hui, l'implication des entreprises multinationales reste marginale et se limite à certaines grandes métropoles et, au sein de celles-ci, aux segments jugés rentables. Et la tendance actuelle est plutôt au reflux, avec le retrait des multinationales de l'eau à Buenos Aires ou à Manille par exemple. Le partenariat public-privé, activement promu ces dernières années, a fait naître des attentes sans doute excessives, eu égard aux contraintes tant économiques que sociales qui pèsent sur la gestion de ces activités (lire encadré).

L'Iddri examine ces questions dans le séminaire « Accès aux services essentiels en milieu urbain dans les pays en développement », organisé avec le concours scientifique du Cerna, un laboratoire de l'École des Mines de Paris. Y participent chercheurs, personnels des administrations, des entreprises publiques et privées, des agences de développement, des ONG. En 2005, des spécialistes ont fait le point sur les évolutions passées et présentes de l'accès à l'eau et à l'électricité dans les pays développés et dans les pays en développement, en identifiant les conditions technologiques et socio-économiques qui ont permis – ou qui permettent – de fournir ces services en quantité et en qualité. Il en ressort que dans les grandes villes des pays en développement, l'offre de services a tendance à se différencier fortement selon les

quartiers, pauvres ou plus favorisés, sans que cette polarisation conduise, dans le droit ou dans les faits, à des mécanismes de compensation ou de péréquation. Les systèmes en réseau, qui permettent une offre homogène, sont donc mal adaptés à la diversité qui caractérise les capacités et les besoins des quartiers. Différencier l'offre de services au sein d'une même agglomération, ce que permet l'évolution des technologies, pourrait être une étape nécessaire vers une intégration ultérieure des systèmes et la généralisation des réseaux.

Les besoins d'investissements liés à la croissance urbaine rapide, les modes de gestion, les mécanismes de solidarité sociale et territoriale sont autant de questions évoquées et qui méritent d'être approfondies. En 2006, le séminaire abordera des expériences de concession de service public dans plusieurs pays, ainsi que deux secteurs, les transports urbains et le logement, avec la concurrence sur le foncier qu'ils génèrent. La parole sera donnée à des opérateurs qui exposeront leurs propositions pour étendre l'approvisionnement en eau et en électricité. Une approche historique permettra d'évaluer le poids économique qu'ont représenté, dans les pays industrialisés, les investissements publics et privés dans les infrastructures et d'en tirer des enseignements pour les pays en développement.

Suez à Buenos Aires, ou les difficultés d'un partenariat public-privé

ZOOM

■ En 1993, le groupe Suez remporte l'appel d'offres lancé par le gouvernement argentin sur la plus grande concession d'eau du monde. Le contrat de concession repose sur la notion de « service universel » et prévoit, à un terme de trente ans, la connexion à l'eau et à l'assainissement de la quasi-totalité de la population concernée par la concession (capitale et grand Buenos Aires). De fait, il exclut les bidonvilles, qui ne sont pas urbanisés, et les grands ensembles de barres d'immeubles dont la responsabilité est déléguée aux municipalités, alors que tous deux représentent le quart des quartiers défavorisés de l'aire de concession.

Les résultats sont décevants. En 2003, seulement 25 % des quartiers défavorisés ont accès à ces services. Les programmes d'extension de l'accès à l'eau souffrent de l'absence de politique d'ensemble pour la concession. De plus, le modèle de partenariat public-privé a été remis en cause par la dévaluation du peso en janvier 2002, prélude à la rupture par Suez du contrat de concession.

Pour en savoir plus : Connecter les débranchés, Sarah Botton. *Courrier de la planète* n° 77.

Changement climatique

Quid de l'après-Kyoto ?

L'après-2012 inquiète. Qu'en sera-t-il du protocole de Kyoto ? Les pays émergents vont-ils rejoindre la partie ou préférer l'approche alternative développée par les États-Unis ? L'Europe parviendra-t-elle à adapter sa position à cette nouvelle donne sans renoncer à ses objectifs ?

La présidence canadienne avait placé la conférence des parties à la Convention sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Montréal à la fin de l'année, sous le signe des 3 A : application, amélioration et avenir. Si les deux premiers points revêtent une importance capitale pour la bonne mise en œuvre, et donc la crédibilité, de l'accord signé en 1997 à Kyoto, c'est avant tout sur sa capacité à poser les jalons d'un accord pour l'après-2012 que la conférence était attendue.

Le plan d'action de Montréal a le mérite d'avoir engagé deux processus de préparation, dans un contexte pourtant peu propice : un dialogue sur les actions futures, placé sous l'égide de la Convention, et un groupe de travail chargé de réfléchir aux futurs engagements quantifiés qui pourraient succéder à ceux de Kyoto. Mais le verre est au mieux à moitié plein : les États-Unis ont accepté avec beaucoup de réticences l'instauration d'un dialogue, qui ne doit pourtant ouvrir « aucune négociation portant sur de nouveaux engagements ». Le groupe de travail pour sa part limite sa réflexion aux engagements des pays industrialisés, faisant l'impasse sur l'évolution attendue des pays émergents, sans lesquels aucun accord significatif ne pourra être trouvé. Enfin et surtout, des divergences fondamentales persistent sur l'architecture à privilégier pour engager la communauté internationale sur le chemin tracé à Rio en 1992.

Les États-Unis, pourtant à l'origine du concept fondamental de Kyoto (engagements quantifiés et marché international de permis) auquel l'Europe s'est ralliée avec réticence, affirment aujourd'hui que ce modèle porte atteinte à la dynamique économique sans apporter l'efficacité environnementale recherchée. Les griefs portent d'une part sur l'inadéquation d'une action de court terme sur les émissions, et d'autre part sur les distorsions de concurrence générées par l'absence de contraintes sur les grands pays émergents. Pour leur négociateur, Harlan Watson, la lutte contre le changement climatique doit « être basée sur la science » et « encourager les innovations technologiques ».

Les pays émergents séduits par l'approche américaine

Ce modèle américain séduit. En juin, les États-Unis annoncent la signature d'un accord de partenariat Asie-Pacifique associant l'Australie, le Japon, la Chine, l'Inde et la Corée, couvrant ainsi 50 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. L'accord, qui exclut toute forme d'engagement contraignant sur les émissions des pays membres, met l'accent sur la coopération en matière de technologie et l'association du secteur privé. Si plusieurs pays de l'Asean ainsi que le Canada ou le Mexique, ont manifesté depuis leur intérêt pour cette démarche, l'Union européenne soutenue par les grandes ONG dénoncent la vacuité de l'accord en l'absence de tout objectif de résultat. Mais la critique la plus dure provient des États-Unis où le sénateur républicain John Mc Cain qualifie le partenariat de « joli petit coup de relations publiques » (*nice little public relations ploy*).

Le discours fondé sur la technologie est attrayant, notamment pour les pays émergents : il rejette l'idée de toute contrainte au profit d'un

pari sur une sortie « par le haut », où l'innovation et le transfert de technologie permettront de maîtriser les émissions sans remettre en question le paradigme énergétique. Son succès fulgurant, et le danger qu'il représente comme alternative au modèle de coordination internationale, aura eu le mérite de révéler l'atonie du discours et l'absence d'action des partisans du protocole de Kyoto sur cette question. Aujourd'hui, l'Europe étoffe sa stratégie sur l'effort de recherche-développement et s'efforce de construire à son tour un dialogue sur les politiques énergétiques et la coopération technologique avec les pays émergents. Cette préoccupation est notamment présente dans les premières conclusions du Rapport Stern commandité à l'automne 2005 par Tony Blair, qui ont été présentées à Paris à l'initiative de l'Iddri.

Le lien entre politique climatique et sécurité énergétique est aussi au centre du dialogue Chine-Europe co-organisé avec E3G (Royaume-Uni), le PIK (Allemagne), l'Académie des sciences sociales (Chine) et le Sun China Engineering and Research Institute (Chine). En effet, l'impact du développement des pays émergents sur les marchés mondiaux des ressources naturelles et de l'énergie constitue une préoccupation majeure de ces pays et un facteur prioritaire d'infléchissement de leurs politiques énergétiques.

Cependant, les travaux conduits et recensés par l'Iddri sur ce sujet indiquent clairement qu'une action significative sur le climat ne peut être envisagée sans politique publique et sans coordination internationale des efforts. À l'échelle européenne tout d'abord, tant il est vrai que le succès ou l'échec des politiques déployées dans l'Union hypothèque le futur de la discussion internationale. Après avoir évalué les performances des politiques engagées pour atteindre les objectifs de Kyoto, l'Iddri a participé aux débats sur la mise en place du marché européen de per-

Politique climatique et compétitivité des entreprises

■ Stabiliser le climat de la planète nécessite de réduire les émissions de gaz à effet de serre. À quel coût ?

Pour certains, imposer une limitation des émissions de gaz à effet de serre (une « contrainte carbone ») aux entreprises entraînerait une baisse sensible de leur compétitivité et un transfert de production vers d'autres zones. L'application de normes environnementales sévères dans un territoire donné peut-elle favoriser la formation de « havres de pollution » dans les régions moins exigeantes ? Quel effet aura la directive européenne sur les quotas d'émission en termes de compétitivité à court terme de l'industrie européenne ? *Compétitivité et politique climatique* présente les éléments du débat.

Pour en savoir plus : Compétitivité et politique climatique, Richard Baron, *Les notes de l'Iddri*, n° 11, Iddri, 2006, 64 p.

mis d'émission ; il a cherché à mieux cerner les conséquences possibles de cet engagement unilatéral sur la compétitivité de l'industrie européenne (lire encadré). La nécessité de renforcer la pertinence et l'influence des travaux scientifiques sur la stratégie européenne a également amené l'Iddri à s'investir dans la création d'un outil de dialogue informel, ECP (European Climate Platform), avec la Commission européenne, le Parlement européen, les grands secteurs industriels et les ONG environnementales.

À l'échelle internationale, des formules d'association et des instruments de coordination plus diversifiés que le modèle d'engagement de Kyoto doivent être mis au point. Plusieurs propositions sont aujourd'hui sur la table. Reste à les évaluer et à préciser les modalités de leur mise en œuvre.

Mieux appréhender la portée des mutations technologiques

La mise en place du marché européen de permis d'émission dans le secteur de l'énergie et dans les industries fortement émettrices fait l'objet de nombreuses critiques, souvent justifiées mais en apparence contradictoires. D'un

côté, ce marché ferait peser sur l'industrie européenne, et elle seule, une contrainte majeure en termes de compétitivité, résultant de la limitation directe des émissions imposée et de l'augmentation du prix de l'électricité induite par l'extension du marché au secteur électrique.

De l'autre, il offrirait au mieux une incitation mineure, au pire une contre-incitation, à la réorientation des investissements vers des technologies moins émettrices. En effet, les politiques climatiques sont placées devant un dilemme : imaginer des instruments efficaces et réalistes à court terme, tout en étant suffisamment flexibles pour s'adapter à l'évolution du contexte international, mais, qui soient aussi et simultanément capables de fournir un signal d'orientation crédible aux secteurs concernés

mobilise trois équipes de recherche (Cired, Lepii-EPE et Enerdata). Les premiers résultats sont attendus pour la fin de l'année 2006.

Les études réalisées dans le cadre du CLIP qu'anime l'Iddri apportent un regard plus ponctuel sur la portée potentielle des technologies émergentes pour répondre aux contraintes en termes d'énergie et d'environnement des décennies à venir. Les dernières études publiées portent sur deux options permettant de compenser l'utilisation des énergies fossiles (hydrocarbures et charbon) en captant le CO₂ émis : d'une part, la séquestration géologique, technologie en vogue qui constitue un pilier majeur de la stratégie américaine ; d'autre part, l'assimilation par les plantations forestières, qui fait l'objet de controverses fortes dans la négociation internationale. Elles démontrent à la fois l'intérêt indiscutable de ces solutions au sein de la panoplie de réponses au changement climatique, mais aussi l'existence de contraintes fortes limitant leur contribution à moyen terme (*Les Cahiers du CLIP* n° 17). Les réflexions en cours portent sur le développement des pompes à chaleur, et sur l'évaluation comparée de l'impact des filières de biocarburants sur la ressource hydrique.

zoom

Le philosophe et l'effet de serre

■ Les politiques de prévention des risques climatiques peuvent-elles être équitables ? C'est ce qu'a analysé le philosophe Axel Gosseries, chercheur à l'université catholique de Louvain, lors d'une séance du séminaire « Développement durable et économie de l'environnement ». Pour ce faire, il a examiné trois dimensions d'un régime international de type Kyoto qui posent des questions de justice : la définition d'un plafond d'émissions par période ; les règles d'allocation initiale des quotas ; la possibilité d'échanger les permis. Cette analyse a fait l'objet d'une publication.

Pour en savoir plus : Égalitarisme cosmopolite et effet de serre, Axel Gosseries. Les séminaires de l'Iddri, n° 14. Iddri, 2006, 56 p.

pour identifier leurs orientations stratégiques de long terme, qu'il s'agisse d'investissement ou de R&D. Concevoir et négocier de tels outils avec le monde industriel et la société civile est impossible en l'absence d'une compréhension commune des enjeux et des marges de manœuvre. Le programme de recherche engagé par des partenaires de la Fondri vise à apporter un double éclairage : d'une part sur les mutations à long terme des grands marchés industriels dans un contexte de forte contrainte sur les émissions de gaz à effet de serre ; et d'autre part sur la contribution possible de l'innovation technologique à l'adaptation des secteurs industriels à ce nouvel environnement. Mené avec le soutien et la participation active de groupes présents sur les marchés concernés (énergie, acier, ciment, etc.) et d'Entreprises pour l'environnement, ce projet

Miser sur l'efficacité énergétique dans les pays émergents

Le poids des pays émergents dans les émissions mondiales de gaz à effet de serre croît rapidement. Et, avec le rythme soutenu de l'urbanisation, les choix qu'ils font en matière d'infrastructure, de bâtiment et de transport notamment conditionneront la quantité de CO₂ qu'ils émettront dans les prochaines décennies. Ces tendances pourraient donc compromettre l'objectif fixé par la Convention sur les changements climatiques de stabiliser la concentration de CO₂ dans l'atmosphère. L'Iddri poursuit ses réflexions sur l'analyse des tendances d'émission des pays émergents et des politiques pouvant être menées dans les secteurs les plus émetteurs, ainsi que sur les mécanismes dont peut se doter la communauté internationale pour inciter les pays en développement à se doter de telles politiques, dans le cadre notamment de la définition d'un régime post-Kyoto.

Cette réflexion est menée en particulier au sein du projet Basic (www.basic-project.net), qui réunit des équipes d'Inde, de Chine, du Brésil et

d'Afrique du Sud, ainsi que des experts des pays industrialisés. L'idée de ce programme, financé par la Commission européenne, est de favoriser l'échange de compétences entre chercheurs du Sud avec l'appui de chercheurs du Nord. Il vise à analyser les politiques de limitation des émissions de gaz à effet de serre ou d'adaptation au changement climatique dans chaque pays en fonction de son contexte propre et de ses priorités, à participer aux débats nationaux sur cette question, et à renforcer les capacités d'expertise dans les négociations internationales. L'Iddri a accueilli la première réunion de ce projet en mars et participe aux rencontres régulières du réseau. Le projet Basic a ainsi contribué à l'animation d'une conférence nationale sur le changement climatique organisée par le gouvernement sud-africain à Johannesburg en octobre, réunissant plusieurs centaines de participants issus des collectivités locales, des entreprises et des ONG du pays.

Par ailleurs, l'Iddri a engagé un travail sur l'efficacité énergétique dans la construction en Chine, ce secteur étant symptomatique de la problématique de la maîtrise de l'énergie dans un pays en forte croissance et des questions politiques et sociales qui en découlent. Au rythme de construction actuel, dans dix ans, la surface de nouveaux logements en Chine équivaldra à l'ensemble des bâtiments existant aujourd'hui en Europe. En isolant mieux ces nouveaux bâtiments, la Chine pourrait diminuer de 50 % à 60 % les émissions de CO₂ de ces bâtiments dans les décennies à venir, tout en conservant le charbon comme source d'énergie. Les gains

financiers liés aux économies d'énergie réalisées pourraient bénéficier pour partie aux habitants mais pour partie aussi aux entreprises du secteur de l'énergie (électricité, chauffage), et faciliter leur capacité future à investir dans des technologies moins émissives. En 1995, le FFEM avait lancé un programme pilote avec des municipalités et des promoteurs chinois afin de démontrer la faisabilité d'un tel effort. Plus de 700 000 m² de logements économes en énergie ont été construits avec un surcoût très limité. L'objectif est maintenant de déterminer quelles politiques mettre en œuvre pour passer d'un programme de démonstration à des incitations pour que les acteurs de la construction dans tout le pays adhèrent aux objectifs de maîtrise de l'énergie.

Ce travail vise plus généralement, d'une part à étudier et comprendre comment un pays émergent tel que la Chine, avec ses caractéristiques propres et notamment le développement rapide de sa population urbaine, définit sa politique et ses choix en matière d'infrastructure, et à évaluer dans quelle mesure des objectifs en matière d'environnement sont pris en compte. Quels sont alors les instruments institutionnels, économiques et financiers susceptibles d'inciter l'ensemble des acteurs à s'engager dans cette voie ?

Ces travaux sont menés conjointement avec l'université de Compiègne, celle de Shanghai, ainsi qu'avec l'Energy Research Institute, un organisme de recherche dépendant de la Commission chinoise pour la réforme et le développement. En outre, l'Iddri accueille un étudiant en thèse d'origine chinoise sur ce sujet.

Ressources naturelles renouvelables

Au-delà d'une lecture Nord-Sud

Menacées de disparition, la biodiversité génétique et les forêts tropicales sont l'objet d'attentions de plus en plus pressantes mais contradictoires. Conservation ? Développement ? Les divergences vont au-delà de la simple opposition Nord-Sud. Les pays émergents bouleversent la donne. Les acteurs non étatiques influencent de plus en plus le jeu politique.

Depuis les années 1970, la gestion des ressources naturelles renouvelables fait l'objet de débats internationaux qui opposent les partisans de la conservation des espèces et des espaces riches en biodiversité, qui considèrent ces ressources comme un patrimoine commun de l'humanité, et les pays en développement, qui revendiquent de les exploiter pour se développer.

En 1992, lors du Sommet de la terre, le principe de la souveraineté des États a prévalu – il est reconnu dès le préambule de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Toutefois, l'opposition entre les tenants de la conservation et ceux de la valorisation persiste : elle est exacerbée par la faible avancée des négociations internationales sur l'environnement, par le déficit de gouvernance mondiale des ressources naturelles et par des travaux plaidant pour un retour à des approches conservationnistes.

L'Iddri a fait le choix d'analyser des initiatives permettant de dépasser ces conflits, en faisant l'hypothèse que l'amélioration de la gouvernance des ressources naturelles renouvelables passe par une plus grande équité Nord-Sud, et aussi par l'ar-

ticulation des échelles locale, nationale et globale. En témoignent les travaux menés sur les savoirs naturalistes locaux en France (indications géographiques, parcs naturels) et sur des outils, telle la certification.

Quelle place pour les populations locales ?

Depuis que sont apparues, dans les années 1990, les préoccupations pour la conservation de la biodiversité et le développement durable, le « local » s'est invité sur la scène internationale. En appelant au « respect, [à] la préservation et [au] maintien des connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales qui incarnent un mode de vie traditionnel », l'article 8j de la CDB a donné une dimension nouvelle à ces savoirs. Non seulement ces connaissances contribuent à l'utilisation durable des ressources naturelles, mais elles sont devenues des éléments fondamentaux du patrimoine, naturel et culturel, qu'il est nécessaire de conserver et de valoriser. Leur protection est discutée dans des instances internationales de plus en plus nombreuses. Quant aux populations autochtones et locales qui les portent, elles ont ainsi trouvé un espace international pour négocier la défense de leurs modes de vie, de leurs connaissances ou de leurs droits sur l'espace comme une des conditions de leur contribution au bien commun et au développement durable. Et elles ont reconfiguré certains intérêts collectifs globaux.

Cette émergence du « local » n'a pas manqué d'intéresser l'Iddri, d'autant qu'existent en France des expériences qui peuvent nourrir les

Associer conservation et valorisation : les parcs naturels

■ Visant à conserver, restaurer et gérer des patrimoines vivants, agricoles et culturels, les parcs naturels régionaux se trouvent au centre d'un tissu complexe d'institutions et d'initiatives. Les associations utilisent de plus en plus les parcs, régionaux comme nationaux, pour soutenir et promouvoir leurs initiatives de développement et leurs savoir-faire locaux. Des labels et des marques sont créés : ils ont vocation à distinguer les produits, les pratiques et les services affirmant une sensibilité et un engagement pour les missions des parcs, notamment la protection et la valorisation de la qualité paysagère, des éléments de la biodiversité locale et des savoir-faire locaux.

Pour en savoir plus : *Biodiversité et savoirs naturalistes locaux en France*, L. Bérard et al. Cirad, Iddri, IFB, INRA, 2005, 272 p.

débats internationaux. Certaines de ces initiatives, fondées sur la patrimonialisation de la nature et sur la valorisation des savoirs locaux, grâce aux indications géographiques notamment, sont présentées dans l'ouvrage *Biodiversité et savoirs naturalistes locaux en France*, coédité avec le Cirad, l'IFB et l'INRA.

Les expériences illustrent le rôle essentiel joué par les acteurs locaux, qui sont souvent à l'origine de ces expériences et qui participent à leur conduite. Par exemple, quand des producteurs veulent obtenir une appellation d'origine contrôlée, ils se regroupent au sein d'un syndicat, qui va conduire le processus : mise à plat des pratiques afin de définir le cahier des charges, conduite de la démarche avec l'Institut national des appellations d'origine.

Elles soulignent comment la valorisation peut contribuer à la protection des savoirs locaux et de la biodiversité qui leur est liée. Par exemple, l'AOC Comté doit satisfaire un cahier des charges exigeant, imposant notamment de recourir à des méthodes traditionnelles, mais que les intervenants de la filière (éleveurs, fromagers, affineurs) peuvent respecter grâce à des revenus accrus.

Enfin, elles montrent qu'un facteur de succès essentiel est la synergie entre les initiatives institutionnelles de conservation dans le milieu d'origine (*in situ*), l'action des collectivités locales et territoriales chargées du développement et les filières économiques de production et de distribution. Les Parcs naturels régionaux sont exemplaires de cette démarche (lire encadré).

L'approche française a certes permis, grâce aux outils de protection intellectuelle que sont les indications géographiques, de matérialiser

les liens existant entre un lieu, un produit et une culture, et de fonder une démarche de développement local à partir de savoirs faire « traditionnels ». Cependant, en privilégiant le terroir et le patrimoine et leur valorisation par le biais du marché, un tri s'est opéré au sein des savoirs locaux, et donc de la biodiversité associée : les savoirs ne sont plus considérés que sous l'angle des savoir-faire et lorsqu'ils entrent en contact avec la sphère marchande. De plus, ancrée dans une histoire, l'approche française ne peut constituer une réponse universelle pour préserver les savoirs pertinents en matière de conservation de la diversité biologique et culturelle. Rechercher et inventer des outils complémentaires ou alternatifs reste toujours à l'ordre du jour.

Vers des échanges de ressources génétiques plus équitables

Outre la conservation de la biodiversité et des savoirs associés, la CDB fixe comme objectif un accès facilité aux ressources génétiques et une répartition équitable des bénéfices tirés de l'utilisation celles-ci (ABS, pour *access and benefit-sharing*).

Ces dernières années, les échanges de ressources génétiques se sont multipliés. Avec, d'un côté, des populations, souvent pauvres, qui revendiquent des droits sur les ressources génétiques présentes sur leur territoire et qui détiennent des savoirs qu'elles veulent valoriser. Et de l'autre, des entreprises à la recherche de plantes pour élaborer de nouveaux produits. Entre les deux, pas de norme commune. Des négociations sont en cours, notamment au sein de la CDB, pour élaborer des règles internationales garantissant des échanges plus équitables. Depuis trois ans, le programme ABS Governance, associant l'Iddri, l'Institut des hautes études de l'université des Nations unies à Tokyo et le Centre de philosophie du droit de l'université catholique de Louvain, approfondit cette question en organisant une table ronde annuelle. Après avoir examiné des outils tels que le certificat d'origine ou de provenance légale, la session de 2005 s'est penchée sur les mécanismes permettant d'assurer dans les faits (*compliance*) l'accès et le partage des avantages, avec notamment une contribution originale qui propose plusieurs options pour résoudre les différends liés à cette question.

Un consensus semble se dégager pour « tracer » les flux de ressources génétiques. Mais comment en assurer la mise en place, le suivi et le contrôle ? Les États, censés réguler les échanges, sont souvent bien démunis face à des trafics contre lesquels il est souvent difficile de lutter dans la pratique. Les utilisateurs privés ont aussi leurs responsabilités dans ce domaine. Certaines entreprises ont ainsi mis en place des codes de bonne conduite qui, s'ils ne constituent pas une solution à tous les problèmes posés, les amènent à réévaluer leurs pratiques au regard d'objectifs définis à l'échelle internationale et à s'impliquer pour faire évoluer ces derniers. L'Iddri cherche à accompagner ce mouvement.

Outre les entreprises, l'Iddri met l'accent sur le rôle des chercheurs. Dans la mesure où les scientifiques collaborent avec des entreprises et travaillent sur le terrain avec les populations, ils peuvent jouer un rôle déterminant dans le suivi des flux de ressources. Cela suppose que soit éclairci un nombre important de points comme le type de contrat conclu avec l'entreprise ou encore l'utilisation des données recueillies, notamment si elles sont consignées dans des bases de données : à qui en autoriser l'accès, pour quel type d'utilisation ?

De nouveaux modes de gouvernance mondiale des forêts

Si les négociations internationales progressent sur les ressources génétiques, aucun accord multilatéral juridiquement contraignant sur les forêts n'est en vue, des pays forestiers influents y étant farouchement opposés, le Brésil en tête. La cinquième session du Forum des Nations unies sur les forêts, qui s'est tenue en mai à New York, devait décider du « cadre juridique futur concernant tous les types de forêts ». Nouvel échec... Les États continuent de proposer des solutions institutionnelles – créer une nouvelle organisation internationale, renforcer ou mieux articuler celles qui existent déjà. Mais aucun consensus ne se dégage, même au sein de l'Union européenne.

Face à cette crise persistante du multilatéralisme, de nouvelles formes de gouvernance des forêts ont émergé, qui associent acteurs publics et non gouvernementaux. L'Iddri a cherché à comprendre la portée et l'impact de ces nouveaux mécanismes sur les processus politiques et les comportements des acteurs. Parmi les problèmes les plus souvent évoqués figure la défaillance de la gouvernance locale des ressources forestières dans les pays tropicaux. De nombreux États ont, avec l'aide d'organismes de coopération bi- et multilatéraux, renforcé ou édicté des lois de gestion forestière, mais celles-ci sont difficilement appliquées notamment parce que les agents forestiers ne parviennent pas, seuls, à lutter contre l'exploitation illégale des ressources. À la suite du sommet du G8 de 1998, qui avait abordé le problème de la délinquance forestière, des processus associant plusieurs catégories d'acteurs des pays producteurs comme des pays consommateurs ont été créés afin de renforcer la gouvernance des forêts. À l'échelle européenne, ce processus appelé Flegt (Forest Law Enforcement, Governance and Trade) propose la traçabilité du bois, le contrôle « indépendant » ou encore la délivrance de certificats de légalité. Il encourage également les accords bilatéraux entre pays producteurs et consommateurs. Par exemple, cet instrument a déjà eu pour effet d'inciter les industriels à discuter avec des ONG pour mettre en place des systèmes de vérification de la légalité de l'exploitation forestière.

D'autres systèmes de gouvernance privée en réseau ont émergé à l'échelle internationale, par exemple les programmes de certification FSC

(Forest Stewardship Council – conseil de bonne gestion forestière) et PEFC (programme de reconnaissance des certifications forestières). Ces initiatives regroupent des acteurs de la société civile et du secteur privé à but lucratif (les entreprises et leurs associations, les propriétaires forestiers) et visent à établir des normes de bonne gestion forestière, à les faire adopter sur une base volontaire et à en organiser la crédibilité, en mettant en place des systèmes de certification par une tierce partie. Dans le secteur agroalimentaire, des systèmes proches se dessinent pour le soja et le palmier à huile, deux cultures qui progressent au détriment d'espaces forestiers riches en biodiversité.

Lancées en réaction à la complexité croissante et à la lenteur de l'élaboration des politiques mondiales, ces initiatives influencent de plus en plus le comportement des acteurs privés (consommateurs, distributeurs, industriels) et publics (marchés publics, politiques d'achat des collectivités locales...). En outre, les forums locaux de discussion qui les accompagnent, pour créer des normes par exemple, peuvent aider à élaborer des politiques nationales. Ces initiatives modifient la manière d'envisager l'action publique sur le développement durable davantage que les modes de gestion des forêts.

Cette réflexion se poursuit dans le cadre d'un programme de recherche conjoint avec le Cirad sur les normes et la gouvernance.

Vers une approche intégrée de la gestion des ressources forestières

Les besoins croissants de l'Asie renforcent la pression sur le marché international des bois tropicaux. Par ailleurs, la production de bois de grands pays forestiers comme le Brésil est essentiellement réservée au marché intérieur. Ces constats révèlent les limites des systèmes de gouvernance privée liés au commerce international et conduisent à identifier des modalités de coopération pour appuyer des dispositifs de gestion durable des forêts à l'échelle locale.

Comment concilier développement macro-économique, amélioration des conditions de vie des populations forestières et conservation de la biodiversité ? Les approches sont controversées : alors que certains proposent d'étendre la superficie des aires protégées, d'autres souhaitent renforcer les plans d'aménagement des forêts de production, arguant qu'une grande partie des forêts est déjà attribuée sous la forme de concessions, comme en Afrique.

Afin de dépasser le débat souvent stérile entre conservation et développement, l'Iddri privilégie une approche intégrée de la conservation et de la gestion durable des forêts tropicales. Séparer forêts aménagées, forêts privées, aires protégées, forêts communautaires... ne résout que rarement les conflits d'objectifs. D'où l'intérêt de rechercher des dispositifs institutionnels, économiques, financiers et juridiques, permettant d'instaurer une complémentarité entre des zones dont les finalités sont différentes. Cette activité s'est déroulée au sein du Groupe de travail national sur les forêts tropicales humides, un groupe informel créé en 2002, qui associe des acteurs français de diverses origines et s'efforce de proposer des pistes d'action partagées pour conserver et gérer les forêts tropicales sur un temps long. À titre d'exemple, ce groupe recommande de ne plus réserver le soutien français aux grands plans d'aménagement forestiers industriels, mais de l'étendre à des concessions de petite taille. Autre exemple, il propose de créer des territoires de chasse villageois et d'appuyer les systèmes de gestion participative de la faune à l'intérieur des aires protégées et à leur périphérie. Les analyses et les recommandations du groupe ont été publiées dans un ouvrage coordonné par l'Iddri, le *Livre Blanc sur les forêts tropicales humides*, publié en 2006.

La guerre du soja et de la forêt

■ L'Iddri participe, avec le WWF et le Cirad, au projet européen Dialogos. Démarré fin 2005, ce projet a pour but d'analyser les conflits qui se sont cristallisés autour de la culture du soja, dont l'avancée du front menace la forêt amazonienne brésilienne, et de proposer des pistes d'action afin de les résoudre. En 2007, l'Iddri devrait publier une analyse sur les enjeux internationaux de ce problème.

ZOOM

Les activités et les publications

Conférences

Identité culturelle, démocratie et équité mondiale

Troisième Forum sur le développement humain, organisé par le PNUD et le MAE, en collaboration avec l'Iddri et Sciences Po, et en partenariat avec *Les Echos*, à l'occasion de la publication du *Rapport sur le développement humain* du PNUD. Paris, 17-19 janvier.

Deux ateliers coordonnés par l'Iddri (18 janvier) : *Contribution du commerce et du système financier au développement durable ; États fragiles : ce que l'APD peut et ne peut pas faire*.

Biodiversité : science et gouvernance

Conférence internationale organisée par le ministère de la recherche. Paris, 23-27 janvier.

Participation au comité d'organisation. Coordination de l'atelier *Gouvernance de la biodiversité* (26-27 janvier).

Towards a Stronger System of IEG

Conférence internationale sur le renforcement de la gouvernance internationale de l'environnement, organisée par Ecologic (Allemagne), en collaboration avec l'Iddri. Berlin, 26 mai.

Reach : enjeux et perspectives

Conférence européenne de haut niveau, sur la proposition de règlement européen des produits chimiques, organisée par l'Iddri. Paris, 15 juin.

WTO's Contribution to Sustainable Development

Governance: Balancing Opportunities and Threats

Dernière conférence du réseau CAT&E, coordonnée par l'Iddri, avec la chaire Développement durable de Sciences Po. Paris, 20-21 octobre.

Commerce international et développement humain. Défis à venir pour une issue favorable au cycle commercial de Doha à Hongkong

Conférence internationale, organisée par l'Iddri, la chaire Développement durable et le GEM de Sciences Po, en partenariat avec le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain du PNUD et The Ethical Globalization Initiative. Paris, 28 novembre.

Ateliers

Disclosure Requirements: Incorporating the CBD Principles in the TRIPS Agreements

Atelier organisé par l'UICN, CIEL, ICTSD et l'Iddri. Genève, 21 avril. Dans le cadre du symposium de l'OMC, *WTO after 10 years: Global Problems and Multilateral Solutions* (Genève, 20-22 avril).

Enjeux du stockage biologique

Atelier organisé par l'Iddri et le CLIP, à l'occasion de la publication du numéro 17 des *Cahiers du CLIP*. Paris, 28 septembre.

Ressources génétiques et savoirs traditionnels : ABS

Atelier sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avan-

tages liés à leur utilisation (ABS) organisé par l'ISA et l'Inbrapi (Brésil), et l'Iddri. Brasilia, 4-6 octobre.

Enjeux du stockage géologique

Atelier organisé par l'Iddri et le CLIP, à l'occasion de la publication du numéro 17 des *Cahiers du CLIP*. Paris, 13 octobre.

Observance des mécanismes d'ABS

Table ronde internationale sur les mécanismes d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages liés à leur utilisation. Organisée par l'Iddri, en partenariat avec l'UNU-IAS (Japon), le CPDR (UCL), Paris, 3-4 novembre.

Beijing Dialogue sur la sécurité énergétique

Rencontre Europe-Chine organisée par l'Académie des sciences sociales et l'ERI (Chine), ainsi que par E3G (Royaume-Uni), le PIK (Allemagne) et l'Iddri. Pékin, 15-16 novembre.

Sécurité et aide au développement

Atelier européen de haut niveau organisé par la DGCID, avec le soutien de l'Iddri. Paris, 7-8 décembre.

Séminaires

Accès aux services essentiels dans les PED

Organisé par l'Iddri et le Cerna.

● *Le développement historique et « la dépendance de sentier institutionnelle » de la fourniture des services essentiels, les grands systèmes*. Paris, 14 janvier. Intervenants : Dominique Finon (Cired), Bernard

Barraqué (ENPC). Discutants : **Claude Ménard** (université Paris I), **Jean-Luc Trancart** (Suez Environnement).

● *Ruptures technologiques et socio-économiques : l'ère des sous-systèmes*. Paris, 17 février. Intervenants : **Denis Rambaud** (IED), **Joël Ruet** (LSE-Cerna). Discutants : **Georges Valentis** (Institut Veolia Environnement), **Christophe Le Jallé** (Programme Solidarité Eau).

● *Collectivités, réseaux et fragmentation urbaine*. Paris, 18 mars. Intervenants : **Olivier Coutard** (Lats-ENPC); **Géraldine Pflieger** (École polytechnique fédérale de Lausanne). Discutants : **Thierry Paulais** (AFD), **Christelle Pezon** (Engref-Montpellier).

● *Modèles techniques, modes de gestion et acteurs : quelles innovations dans la fourniture des services ?* Paris, 22 avril. Intervenants : **Augustin Maria** (Cerna). Discutants : **Dominique Finon** (Cired), **Bernard Poignant** (Veolia Environnement).

● *Modes de gestion, modes de régulation : quel contrat social pour étendre l'accès aux services essentiels ?* Paris, 3 juin. Intervenants : **Sylvie Jaglin** (ENPC), **Henri Coing** (université Paris XII-Créteil). Discutants : **Marie-Hélène Zérah** (IRD), **Serge Allou** (GRET).

● *Dimension économique de la croissance des villes du Sud et du financement des infrastructures*. Paris, 21 juin. Intervenants : **Jean-Marie Cour** (Ingénieur général des Ponts), **Jean-François Benhamou** (AFD). Discutant : **Pierre-Noël Giraud** (Cerna).

Développement durable et économie de l'environnement

Organisé par l'Iddri et la chaire Développement durable École polytechnique-EDF.

● *Propriété intellectuelle et développement ou comment imposer au monde un système perverti*. Paris, 15 février. Intervenants : **Claude Henry** (CNRS).

● *Facteur 4 et production électrique dans le monde à l'horizon 2030*. Paris, 29 mars. Intervenants : **Jean-Paul Bouttes** (EDF).

● *Les subventions nuisibles à l'environnement*. Paris, 26 avril. Intervenants : **Jean-Philippe Barde** (OCDE).

● *Beyond the Global Divide: From Basic Needs to the Knowledge Revolution*. Paris, 17 mai. Intervenants : **Graciela Chichilnisky** (Columbia University, États-Unis).

● *Making Sense of the Precautionary Principle (and its Critics)*. Paris, 24 mai. Intervenants : **Steve Gardiner** (Princeton University, États-Unis).

● *La réduction à la source des déchets de consommation : les politiques possibles et leur efficacité*. Paris, 21 juin. Intervenants : **Matthieu Glachant** (Cerna).

● *Fiscal Instruments and the Challenges of Fostering Biodiversity Conservation*. Paris, 20 septembre. Intervenants : **Hope Ashiabor** (Macquarie University, Australie).

● *Soutenabilité et gouvernance des biens communs informationnels*. Paris, 18 octobre. Intervenants : **Philippe Aigrain** (Société pour les espaces publics d'information).

● *Risk Communication in the 21st Century*. Paris, 22 novembre. Intervenants : **Ragnar Löfstedt** (King's Centre for Risk Management, Royaume-Uni).

● *Est-il possible de réguler les marchés du monde ?* Paris, 13 décembre. Intervenants : **Jean-Luc Gréau** (ex-Medef, consultant).

Risques climatiques

Organisé par l'Iddri, le Cired, l'IPSL.

● *Le GIEC : entre savoirs scientifiques et expertise*. Paris, 16 mars. Intervenants : **Amy Dahan-Dalmedico** (Centre Alexandre Koyré), **Jean-Charles Hourcade** (Cired), **Jean Jouzel** (IPSL).

● *Sur la médiatisation des risques climatiques : enjeux, difficultés et réception*. Paris, 18 mai. Intervenants : **Sylvestre Huet** (Libération), **Marie-Pierre Lahalle** (Cité des sciences et de l'industrie), **Emmanuel Paris** (université Paris XIII).

● *Pourrons-nous toujours skier en 2050 ?* Paris, 8 juin. Intervenants : **Isabelle Frochot** (université de Savoie), **Eric Guilpart** (Compagnie des Alpes), **Marie-Antoinette Mélières** (université Joseph Fourier-Grenoble 1), **Philippe Masure** (Institut de la montagne).

Aide publique au développement

Organisé par l'Iddri pour la DGCID.

● *Réforme des agences d'aide : l'exemple du Royaume-Uni et des États-Unis*. Paris, 18 mai. Intervenants : **Simon Maxwell** (ODI), **Thierry Giordano** (Iddri).

● *Commerce et conflits : quelle place pour la coopération ?* Paris, 8 juin. Intervenants : **Tançrède Voituriez** (Cirad), **Eric Peters** (DG Commerce, Commission européenne).

● *Légitimité de l'aide française*. Paris, 1^{er} juillet. Intervenants : **Jean-Jacques Gabas** (Gemdev), **Anne-Sophie Claves-Nivet** (CEAN).

● *Que faire lorsqu'un État est défaut ?* Paris, 22 décembre. Intervenants : **Caty Clément** (International Crisis Group).

En marge des conférences internationales

13^e Commission du développement durable des Nations unies

Financement de l'environnement et du développement, atelier parallèle organisé par l'Iddri et l'IED. New York, 19 avril.

3^e réunion de l'IGC (OMPI)

Practicability, Feasibility and Costs of Certificates of Origin, atelier parallèle organisé par l'Iddri, le CPDR et l'UNU-IAS. Bangkok, 17 février.

11^e COP à la Convention sur les changements climatiques

« 2050 Scenarios for France », présentation à l'atelier parallèle *Global Challenges toward Low-Carbon Economy*, coordonné par la NIES. Montréal, 3 décembre.

Activités diverses

Journée de restitution

Présentation des travaux de l'Iddri aux organismes membres et partenaires : entreprises, organismes de recherche, ministères, établissements publics. Trois thèmes – *Biodiversité ; Forêts tropicales ; Risques et précaution* –, chacun exposé par un membre de l'Iddri, discuté par un spécialiste, puis débattu par l'assistance. Paris, 11 février.

Formation à l'Institut diplomatique

● *Négociations internationales*. Paris, 12 mai.

● *Le climat et les OMD dans les négociations internationales*. Paris, 1^{er} juin.

Participation à des groupes de réflexion et à des projets

- **Mapping Global Environmental Governance.** Projet coordonné par l'IISD. Participation au groupe consultatif (*advisory group*), première rencontre le 10 octobre, à Tufts University (Boston, États-Unis).
- **Groupe Facteur 4.** Groupe de travail créé par la ministre de l'écologie et du développement durable et par le ministre de l'industrie. Paris, 8 septembre, 20 octobre, 10 novembre, 13 décembre.
- **Stern Review.** Revue de l'économie du changement climatique, commandée à Sir Nick Stern, par le gouvernement britannique afin d'identifier et de caractériser les enjeux de la prévention et de l'adaptation aux changements climatiques et d'identifier les stratégies pour y faire face.
- **Basic.** Projet conduit par IDS afin de renforcer les capacités d'expertise et de négociation en matière de changement climatique au Brésil, en Afrique du Sud, en Inde et en Chine. Organisation de la conférence de presse de lancement, le 24 mars, à Paris. Participation à la réunion de Johannesburg, 16-19 octobre.
- **Groupe de travail national sur les forêts tropicales humides.** Groupe piloté par le MAE, le MEDD et le MAP, dont le but est d'orienter l'action publique en la matière. Animation et coordination des réunions.

L'état de la planète 2005 Redéfinir la sécurité mondiale

Conférence de presse à l'occasion de publication de *L'état de la planète 2005*, organisée par Worldwatch Institute, l'Iddri et la Croix verte internationale. Paris, 3 mars.

From Empire to Community: A New Approach to International Relations

Conférence d'Amitai Etzioni (George Washington University, États-Unis), organisée par l'Iddri et Sciences Po. Paris, 9 novembre.

Coexistence des filières de production agricole

Participation au comité d'organisation de la conférence internationale organisée par l'INRA, le Cirad et la Commission européenne. Montpellier, 14-15 novembre.

Les publications

Coéditions

- Le stockage du CO₂. *Les Cahiers du CLIP* n° 17. CLIP-Iddri, 2005, 92 p.
- Eau, énergie, transports, déchets. Des services universels ? *Courrier de la planète* n° 77, juillet-septembre 2005, 68 p.
- *Disclosure Requirements: Ensuring mutual supportiveness between the WTO TRIPS Agreement and the CBD.* IUCN, ICTSD, CIEL, Iddri, QUNO, 2005, 48 p.
- *Biodiversité et savoirs naturalistes locaux en France*, Laurence Bérard, Marie Cegarra, Marcel Djama, Sélim Louafi, Philippe Marchenay, Bernard Roussel, François Verdeaux. Cirad, Iddri, IFB, INRA, 2005, 272 p.
- *Biodiversity and Local Ecological Knowledge in France*, Laurence Bérard, Marie Cegarra, Marcel Djama, Sélim Louafi, Philippe Marchenay, Bernard Roussel, François Verdeaux. Cirad Iddri, IFB, INRA, 2005, 276 p.
- *Livre blanc sur les forêts tropicales humides.* MAE-MEDD-MAP. Iddri, La Documentation française, 2006, 174 p.

Collections de l'Iddri

- *Gouvernance internationale de l'environnement : les prochaines étapes*, Benoît Martimort-Asso, Laurence Tubiana. Les synthèses de l'Iddri, n° 6, Iddri, 2005, 4 p.
- *International Environmental Governance: The Next Steps*, Benoît Martimort-Asso, Laurence Tubiana. Les synthèses de l'Iddri, n° 7. Iddri, 2005, 4 p.
- *Reach : enjeux et perspectives*, Claire Weill (éd.). Les actes de l'Iddri, n° 2, Iddri, 2005, 76 p.
- *Équité et développement humain*, Emmanuelle Bouquet. Les notes de l'Iddri, n° 9, Iddri, 2005, 36 p.
- *Equity and Human Development*, Emmanuelle Bouquet. Les notes de l'Iddri, n° 10, Iddri, 2005, 36 p.
- *Compétitivité et politique climatique*, Richard Baron. Les notes de l'Iddri, n° 11, Iddri, 2006, 64 p.

En partenariat

- *Global Forest Governance: Effectiveness, Fairness and Legitimacy of Market-Driven Approaches*, Stéphane Guéneau, Stephen Bass. In Sophie Thoyer, Benoît Martimort-Asso (éd.).

Participation and Sustainability in Trade. À paraître.

- *Trade and Sustainable Development: New Policy Coherence Challenges*, Stéphane Guéneau. In Adil Najab, Ricardo Melendez-Ortiz, Mark Halle, *Trade and Environment: A Resource Book.* ICTSD-IISD, 2006. À paraître.
- *Epistemic Community and International Governance of Biological Diversity: A Reinterpretation of the Role of IUCN*, Sélim Louafi. In Sophie Thoyer, Benoît Martimort-Asso (éd.), *Participation and Sustainability in Trade.* À paraître.
- *Sustainability Impact Assessment of Trade Agreements. A Tool for the Revelation of Collective Preferences*, Stéphane Guéneau (Iddri), Tom Dedeuwaerdere (CPDR). Article soumis à *Journal of European Public Policy.*

Sur la toile

- *Commerce, développement et conflits*, Benoît Daviron, Thierry Giordano. Iddri, 2005, 21 p.
- *Trade and Agriculture*, Tristan Le Cotty. CAT&E-Iddri, 2005, 11 p.
- *Trade, Environment and Labour*, Rémi Bazillier. CAT&E-Iddri, 2005, 18 p.
- *Trade, Environment and Public Health*, Marc Dixneuf. CAT&E-Iddri, 2005, 15 p.
- *Trade and Environment in the Architecture of International Governance*, Stéphane Guéneau, Selim Louafi, Benoît Martimort-Asso. CAT&E-Iddri, 2005, 13 p.
- *Science and Precaution*, Claire Weill. CAT&E-Iddri, 2005, 15 p.

Dans les médias

- *Sécurité ou développement ?* Thierry Giordano, Laurence Tubiana (Iddri), *Les Echos*, 12 janvier.
- *État de la planète - Redéfinir la sécurité mondiale.* Participation de Laurence Tubiana à l'émission de RFI « Fréquence terre », 6 mars.
- *La nouvelle offensive de la diplomatie américaine*, Thierry Giordano, Laurence Tubiana (Iddri). *Les Echos*, 7 septembre.
- *La séquestration biologique du carbone en questions.* Interview de Carine Barbier (Iddri). In « Séquestration du CO₂ », *Energie Plus*, 28 novembre (www.energie-plus.com/news/).

Les membres de l'Iddri et de la Fonddri

L'association Iddri

L'Iddri (Institut du développement durable et des relations internationales) est une association loi de 1901, qui a été créée le 22 avril 2003.

Les membres fondateurs

Dominique Bourg, Manuel Castells, Jean Jouzel*, Nathalie Kosciusko-Morizet, Daniel Lebègue, Sunita Narain, Ahmedou Ould-Abdallah, Jan Pronk, David Runnalls, Jeffrey Sachs, Jean-Michel Severino, Achim Steiner

Les membres actifs

Organismes de recherche et d'enseignement : Cirad, CNRS, Ecole polytechnique, INRA, IRD.

Organisme non gouvernemental : EPE

Acteurs de la vie économique : Ademe, AFD, CNEP, EDF, GDF, Lafarge, ONF, Renault, SNCF, Suez Environnement, Veolia Environnement.

Le conseil scientifique

Depuis 2005, le conseil scientifique est le même que celui de la fondation (lire ci-contre). En 2006, lui seront ajoutées des personnalités étrangères.

Le conseil d'administration

Jean-Jacques Baraër, Cirad ; Pierre Dutrieu, CNEP ; Olivier Godard, Ecole polytechnique ; Bernard Hubert, INRA ; Pierre Jacquet, AFD ; Sylvie Joussaume, CNRS ; Daniel Lebègue, membre fondateur ; Daniel Lefort, IRD ; Olivier Luneau, Lafarge ; Claude Nahon, EDF ; Michèle Pappalardo, Ademe ; Stéphane Quéré, Suez Environnement ; Jean-Pierre Tardieu, Veolia Environnement. Claire Tutenuit, EPE

Le bureau

Daniel Lebègue, président ; Bernard Hubert, secrétaire ; Claude Nahon, trésorière.

* Coopté, en remplacement de Gérard Mégie, décédé.

La Fonddri

La Fondation de recherche pour le développement durable et les relations internationales a été créée et reconnue d'utilité publique par le décret du 23 décembre 2004. Elle a pour objectif de contribuer au financement de travaux de recherche qui paraissent indispensables et prioritaires à la lumière des activités d'animation et d'expertise menées par l'association Iddri.

Les fondateurs

EDF, EPE, GDF, Lafarge, Saint-Gobain, Suez, Veolia Environnement

Le conseil d'administration

Collège des fondateurs

EDF, Claude Nahon ; EPE, Claire Tutenuit ; GDF, Françoise Guichard ; Suez, Stéphane Quéré.

Collège des membres de droit

AFD, Robert Peccoud ; Cirad, Gérard Matheron ; CNRS, Sylvie Joussaume ; INRA, Michel Eddi.

Collège des personnalités qualifiées

Bernard Chevassus-au-Louis, Robert Guesnerie, Jean Jouzel, Laurence Tubiana

Le bureau

Jean Jouzel, président ; Françoise Guichard, vice-présidente ; Michel Eddi, secrétaire ; Claire Tutenuit, trésorière.

Le conseil scientifique

Claude Henry*, président ; directeur de recherche au CNRS, laboratoire d'économétrie de l'École polytechnique ;

Dominique Bourg*, professeur à l'université de technologie de Troyes et directeur du Creidd ;

Dominique Bureau*, directeur des affaires économiques et internationales au ministère de l'équipement et maître de conférence en économie publique ;

Francis Delpeuch, directeur de recherche à l'IRD ;

Olivier Godard, directeur de recherche au CNRS, professeur à l'École polytechnique ;

Pierre-Henri Gouyon, professeur à l'université Paris-Sud et à l'INA PG ; maître de conférence à l'École polytechnique ;

Michel Griffon, conseiller du directeur général du Cirad pour le développement durable ;

Marianne Lefort*, directrice de recherche en génétique à l'INRA ;

Hervé Le Treut*, directeur de recherche au CNRS, LMD ;

Christine Noiville*, chargée de recherche au CNRS, CRDST ;

Michael Storper*, professeur des Universités à Sciences Po Paris.

* Membres statutaires

LA DIRECTION



Laurence Tubiana

Directrice

54 ans, diplômée de l'IEP de Paris et docteur en sciences économiques. Elle est titulaire de la chaire Développement durable de Sciences Po. Après avoir dirigé le laboratoire d'économie internationale de l'INRA et présidé Solagral, elle devient membre du Conseil d'analyse économique. Conseillère auprès du Premier ministre pour le développement durable, elle participe aux principales négociations internationales relatives à l'environnement. Elle crée l'Iddri en 2001. Elle est membre du comité chinois de l'environnement et du développement, des conseils d'administration de l'Ifpri et du Cirad.



Catherine Garreta

Directrice exécutive

43 ans, diplômée de l'IEP de Paris et ancienne élève de l'ENA. Après quatre années à Washington, à l'Ambassade de France puis comme consultante pour la Banque mondiale, elle devient conseillère technique de cabinets ministériels, avant de diriger le département des affaires multilatérales du ministère de la coopération. Elle est ensuite responsable du Fonds français pour l'environnement mondial, puis directrice adjointe du Conservatoire du littoral, avant de rejoindre l'Iddri en 2005.



Michel Colombier

Directeur scientifique.

Coordonnateur des programmes sur le climat

44 ans, ingénieur agronome et titulaire d'une thèse d'économie sur l'électrification rurale en France. Après avoir travaillé au Ceeeta (université de Lisbonne), il rejoint l'Ademe, où il est chargé de nouer des relations avec l'Europe centrale. Il dirige ensuite un bureau d'études, ICE. Spécialiste français de l'énergie et du climat, il est membre du conseil scientifique du FFEM. Il est l'un des fondateurs de l'Iddri. Recruté par le Cirad, il est mis à disposition de l'Iddri en 2001.



Lucien Chabason

Conseiller. Programme gouvernance marine

65 ans, diplômé de sociologie, de droit public, de l'IEP de Paris et ancien élève de l'ENA. Directeur du cabinet du ministre de l'environnement (1988-1992), il est notamment responsable du Plan national pour l'environnement. Puis, il coordonne le PAM. Expert de l'OCDE pour l'évaluation des performances environnementales, il préside aussi le Plan Bleu, un programme de prospective sur l'environnement et le développement en Méditerranée. Il rejoint l'Iddri en 2005.

LES COLLABORATEURS OCCASIONNELS ET LES STAGIAIRES EN 2005

Emmanuelle Bouquet. Du 12 janvier au 18 avril. Appui à l'équipe chargée de l'aide au développement.

Sarah Botton. Laboratoire Techniques, territoires et sociétés, ENPC. Du 5 septembre 2005 au 31 janvier 2006. Thème : L'accès aux services d'eau et d'électricité dans les pays en développement

Vanessa Ferrero. Du 11 octobre 2004 au 10 février 2005. Appui à la préparation et à l'organisation des conférences internationales sur la biodiversité et sur le développement humain.

Mohammed Ali Marouani. Du 1^{er} novembre 2004 au 31 janvier 2005. Appui à la préparation du programme SIAMethod (programme Négociations commerciales).

Marame N'Dour. Institut privé de relations internationales et stratégiques (Iptis). Du 2 mai au 31 décembre. Thème : Les partenariats public-privé mondiaux pour la santé

Dorothee Teichmann. Université Panthéon-Assas - Paris II. Du 16 juin au 29 juillet. Thème : Financement de l'environnement.

LES CHARGÉS DE FONCTIONS TRANSVERSALES



Corinne Cohen

Publications et communication

54 ans, diplômée de sociologie rurale et de commerce. Elle collabore pendant plusieurs années avec des ONG en Amérique latine, puis en France (Solagral). Se tournant vers l'édition et la communication, elle coordonne notamment le *Courrier de la planète*. Puis elle rejoint le Cirad, où elle est responsable de la communication interne, avant d'être mise à disposition de l'Iddri, en 2002, pour organiser la communication, le site Internet et les publications, et en assurer le suivi.



Benoît Martimort-Asso

Valorisation des activités

36 ans, franco-canadien, titulaire d'une maîtrise de sciences et techniques en énergétique et d'une maîtrise en science de l'environnement à l'UQAM (Québec), université où il a suivi le programme de doctorat en science politique. Après avoir collaboré avec l'association 4D, il coordonne le projet européen Sustra. Il rejoint l'Iddri en 2004, où il anime, dans un premier temps, les activités sur la gouvernance internationale de l'environnement.



Valérie Hanauer,

Assistante de la direction et chargée de l'agenda collectif

32 ans, diplômée de l'École Morin comme assistante de direction trilingue (français, anglais et espagnol). Elle travaille dans l'entreprise espagnole de chaudronnerie Ollearis au Havre, dans la société d'embouteillage Sidel, puis chez Pechiney. Recrutée en 2002 par le Cirad, elle est détachée à l'Iddri pour participer à son lancement.



Assya El Mahnaoui,

Assistante, chargée des affaires administratives et financières

31 ans, diplômée d'un BTS Assistante de direction, est assistante de gestion et d'administration. Après avoir travaillé pour l'association Migration Santé Vaucluse et pour la société Vision IQ-Poséidon Technologies, elle rejoint l'Iddri fin 2003.

LES CHARGÉS DE PROGRAMMES



Carine Barbier

Énergie et pays en développement. Services essentiels en milieu urbain

41 ans, titulaire d'un DESS Économie et politique de l'énergie. En 1991, elle entre au CNRS. Elle soutient un mémoire au GRET, une association de coopération internationale, sur l'électrification en Afrique. Pendant dix ans, elle travaille sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables dans le cadre du Club d'ingénierie prospective énergie environnement (CLIP). Elle est mise à disposition de l'Iddri par le CNRS depuis 2002.



Thierry Giordano

Aide au développement

37 ans, ingénieur agronome de l'Agro Montpellier. Il est titulaire d'une thèse d'économie agricole sur l'instabilité de la facture alimentaire des pays en développement. Il travaille à Solagral avant d'être recruté au Cirad en 2002 et détaché à l'Iddri. Il y suit les dossiers relatifs à la fiscalité internationale avant d'élargir la réflexion à la question de l'aide au développement.



Stéphane Guéneau

Forêts. Normes et gouvernance des ressources naturelles

39 ans, titulaire d'un diplôme d'ingénieur technologue en sciences de l'eau et d'un DEA d'économie rurale à l'Agro Montpellier. Il est recruté par Solagral pour prendre en charge le programme sur l'environnement. En 1999, il part au Brésil, où il étudie le commerce des produits forestiers au CPDA, un centre de recherche sur le développement agricole de l'université fédérale rurale de Rio de Janeiro. Recruté par l'Inra, il est mis à disposition de l'Iddri depuis 2003.



Hubert Kieken

Négociations sur le climat. Climat, énergie et pays industrialisés

32 ans, polytechnicien, diplômé de l'Engref et titulaire d'une thèse d'économie sur la gestion de l'environnement. Après avoir travaillé au département environnement du cabinet d'audit international PriceWaterhouseCoopers, où il a créé le pôle de recherche sur le climat, il devient responsable du climat au sein de Be Citizen, une agence française de conseil en développement durable. Il rejoint l'Iddri à l'automne 2005.



Tristan Le Cotty

Négociations commerciales. Questions agricoles

32 ans, ingénieur agronome. Il termine une thèse d'économie à l'Agro Montpellier sur l'accord agricole de l'OMC. Il a travaillé pour Solagral pendant trois ans avant de rejoindre l'Iddri en 2005.

LES CHARGÉS DE PROGRAMMES



Sélém Louafi

Négociations sur la biodiversité. Accès aux ressources génétiques et partage des avantages. Savoirs locaux

34 ans, franco-tunisien, ingénieur agronome de l'Agro Montpellier. Il a soutenu une thèse d'économie sur la politique des prix céréaliers en Tunisie. Il a également réalisé un post-doctorat en philosophie du droit à Louvain sur la construction d'un agenda international sur la biodiversité. Recruté au Cirad, il est détaché à l'Iddri depuis 2002.



Claire Weil

Pollutions chimiques. Risques, prévention et innovation

45 ans, normalienne et titulaire d'une thèse de physique sur les cristaux liquides polymères, soutenue au Collège de France dans le laboratoire de Pierre-Gilles De Gennes. En 1985, elle entre au corps des Ponts et Chaussées, où elle développe des recherches expérimentales sur les matériaux granulaires. Elle travaille ensuite à la Mission interministérielle de l'effet de serre. Elle rejoint l'Iddri en 2002 pour suivre les thèmes risques, prévention et expertise.



Benoit Daviron (Cirad)

Aide au développement

47 ans, ingénieur agronome de l'Agro Montpellier et titulaire d'un doctorat en économie. Chercheur au Cirad, il travaille sur les marchés internationaux de produits agricoles. Depuis son retour de l'université de Berkeley (États-Unis), il collabore avec l'Iddri dans le cadre de ses travaux sur l'aide au développement et sur les normes.



Thierry Hommel (Sciences Po)

Responsabilités collectives des entreprises

33 ans, titulaire d'une maîtrise en sociologie et d'une thèse d'économie soutenue à l'EHESS sur les stratégies industrielles et la contestation sociale. En 2001, il est chargé de mission pour l'IRSN sur la radioprotection médicale. En 2004, il rejoint l'Iddri pour développer un programme sur les responsabilités collectives des entreprises. En 2006, il est recruté à Sciences Po Paris pour animer et coordonner la chaire Développement durable.



Tancrede Voituriez (Cirad)

Négociations commerciales

37 ans, est diplômé de mathématiques appliquées aux sciences sociales et titulaire d'une thèse d'économie sur les marchés des matières premières. Après avoir coordonné au sein de Solagral une étude sur les liens entre urgence, réhabilitation et développement, il rejoint le Cirad en 2000, où il travaille sur le commerce agricole et le développement dans des projets de recherche financés par l'Union européenne, la FAO et la Banque mondiale. Depuis 2005, il anime et coordonne le programme Négociations commerciales à l'Iddri.

LES CHERCHEURS ASSOCIÉS

Allemagne

Development Institute
Ecologic
Institut allemand pour le développement (DIE)
Institute for Ecological Economy Research (IOEW)
Postdam Institute for Climate Impact Research (PIK)
Université libre de Berlin

Australie

Macquarie University

Belgique

Centre for European Policy Studies (CEPS)
Centre de philosophie du droit, université catholique de Louvain (CPDR-UCL)
International Confederation of Free Trade Unions (ICFTU)
International Crisis Group
Université libre de Bruxelles (ULB)

Brésil

Ecofys
Instituto Indigena Brasileiro para a Propriedade Intelectual (Inbrapi)
Instituto SocioAmbiental (ISA)
Institute for Advanced Studies, Universidade de Sao Paulo

Canada

Centre de droit international du développement durable (CDIDD)
Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société (IHQEDS)
International Institute for Sustainable Development (IISD)
Queen's University
University of Ottawa

Chili

Recursos e Investigacion para el Desarrollo Sustentable (Rides)

Chine

Agrometeorology Institute, Chinese Academy of Agricultural Science (CAAS)
China Council for International Cooperation on Environment and Development (CCICED)
Global Climate Change Institute (GCCII), université de Tsinghua
Research Centre for Sustainable Development, The Chinese Academy of Social Science (CASS)

Costa Rica

National Biodiversity Institute (INBio)

Danemark

UNEP Risoe Centre
University of Southern Denmark

Equateur

Unión Mundial para la Naturaleza - América del Sur (IUCN-Sur)
ProBenefit

Espagne

Observatorio de la Sostenibilidad en España

États-Unis

Center for Strategic Studies
Columbia University
Fletcher School of Law & Diplomacy, Tufts University
International Cooperative Biodiversity Groups (ICBG)
National Health Institute (NHI)
Princeton University
Public Interest Intellectual Property Advisors (PIIPA)
Resources for the Future
Smithsonian National Museum of Natural History
The Brookings Institution
Venable LLP
Worldwatch Institute
World Resources Institute (WRI)
Yale Center for Environmental Law and Policy

Ethiopie

Environment Protection Agency (EPA)

Finlande

World Institute for Development Economics Research (WIDER)

Inde

Cochin University of Science and Technology
Energy Environment Analytics Limited
Indian Institute of Sciences (IIS)
Indian Institute of Technology (IIT)
Lakshmi Kumaran & Sridharan
Maulana Azad National Institute of Technology (MANIT)
The Energy and Resources Institute (TERI)
The Society for Research and Initiatives for Sustainable Technologies and Institutions (SRISTI)
Winrock International India
Technology Information Forecasting and Assessment Council (TIFAC)

Italie

Fondation Eni Enrico Mattei

Japon

Aichi University

Institut d'études environnementales (NIES)
Japan Bio-Industry Association (JBA)

Madagascar

Fondation pour les aires protégées et la biodiversité

Malaisie

Third World Network

Mexique

Instituto Nacional de Ecología (INE)

Namibie

Nanobac Pharmaceuticals, Inc. (NNBP)

Pays-Bas

Greenpeace International
The Institute for Environmental Studies (IVM)

Pérou

Peruvian Patent Office
Sociedad Peruana de Derecho Ambiental (SPDA)

République d'Afrique du Sud

Global Climate Change Sub-directorate Air Quality Management Directorate
Palmer Development Group (PDG)
Phytotrade Africa
SouthSouthNorth

Royaume-Uni

Center for Economic and Social Aspects of Genomics (Cesagen)
Foundation for International Environmental Law and Development (Field)
Friends of the Earth International
Institute of Development Studies (IDS)
International Institute for Environment and Development (IIED)
King's Centre for Risk Management
London School of Economics (LSE)
Overseas Development Institute (ODI)
Oxfam International
Oxford University
Policy Studies Institute (PSI)
Queen Mary University London (QMUL)
Queen Mary Intellectual Property Research Institute
Center for Globalization
Royal Institute of International Affairs (RIIA)

Singapour

Singapore Institute of International Affairs

Suède

The Foundation for Strategic Environmental Research (Mistra)

Stockholm Environmental Institute
Swedish Institute for Development Evaluation (SADE)
Swedish Institute for Financial Research

Suisse

Center for International Environmental Law (CIEL)
Centre for Sustainable Development (Cenesta)
École polytechnique fédérale de Lausanne
Institut universitaire des hautes études internationales
International Center for Trade and Sustainable Development (ICTSD)
L'état de la planète magazine
Swiss Patent Office
Union mondiale pour la nature (UICN)
World Trade Institute (WTI)
World Wildlife Institute (WWF)

Zambie

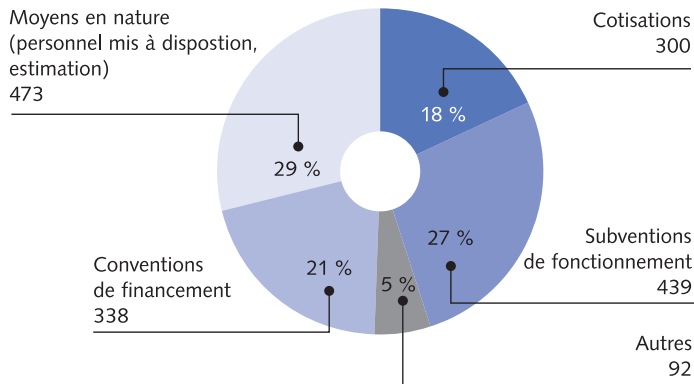
Zambian National Farmers Union (ZNFU)

Organisations régionales ou internationales

Agence européenne de l'environnement (AEE)
Agence intergouvernementale de la Francophonie
Agence internationale de l'énergie (AIE)
Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)
Banque mondiale
Center for International Forestry Research (Cifor)
Commission européenne
Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced)
International Food Policy Research Institute (Ifpri)
Economic Commission for Latin America and the Caribbean (Eclac)
Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
Organisation mondiale du commerce (OMC)
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)
Parlement européen
Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)
Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE)
Secrétariat des conventions et des protocoles internationaux sur l'environnement (CDB, Climat, Cites)
South Center
United Nations University / Institute of Advanced Studies (UNU/IAS)

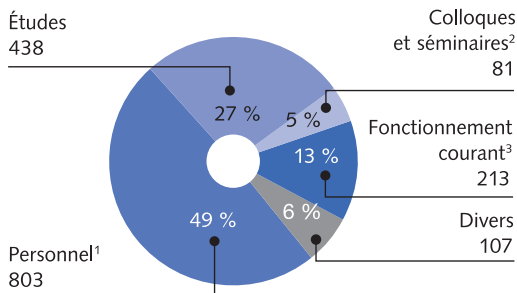
Le budget consolidé de l'Iddri : 1,642 million d'euros

Les moyens (en milliers d'euros)



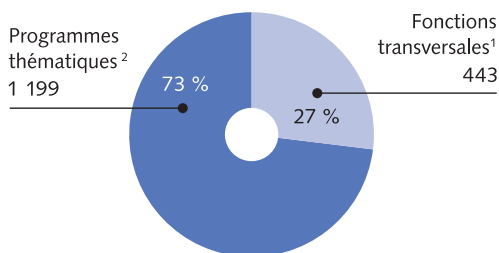
Les dépenses (en milliers d'euros)

Ventilation par nature



- 1 : mises à disposition incluses.
- 2 : organisation, déplacements.
- 3 : y compris les déplacements de l'Iddri

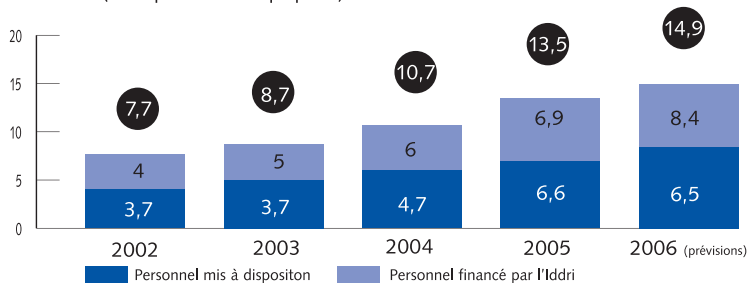
Ventilation par objectif



- 1 : direction, coordination, communication, administration
- 2 : dont un quart pour le climat

Les effectifs de l'Iddri (selon le statut)

Évolution (en équivalent temps plein)



- ABS**, Access to Genetic Resources and Benefit-sharing (CDB)
- Ademe**, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- Adpic**, Aspects des droits de propriété intellectuelle liés au commerce (OMC)
- AFD**, Agence française de développement
- APD**, aide publique au développement
- AOC**, appellation d'origine contrôlée
- Asean**, Association of Southeast Asian Nations
- BTS**, brevet de technicien supérieur
- CAE**, Conseil d'analyse économique du Premier ministre
- CAT&E**, Coordination Action on Trade and Environment
- CBD**, Convention on Biological Diversity
- CDB**, Convention sur la diversité biologique
- CDM**, Convention des Nations unies sur le droit de la mer
- CEAN**, Centre d'étude d'Afrique noire
- Cerna**, Centre d'économie industrielle (École des Mines de Paris)
- CIEL**, Centre de développement du droit de l'environnement, Suisse
- Cirad**, Centre de coopération internationale en agronomie pour le développement
- Cired**, Centre international de recherche sur l'environnement et le développement
- CLIP**, Club d'ingénierie prospective énergie et environnement
- CNCEP**, Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance
- CNRS**, Centre national de la recherche scientifique
- COP**, conférence des parties
- CPDA**, Centro de Pós-Graduação em Desenvolvimento Rural, Brésil
- CPDR**, Centre de philosophie du droit (UCL), Belgique
- CRDST**, Centre de recherche en droit des sciences et des techniques
- Creidd**, Centre de recherches et d'études interdisciplinaires sur le développement durable
- DEA**, diplôme d'études approfondies
- DGCID**, direction générale de la coopération internationale et du développement (MAE)
- E3G**, Third Generation Environmentalism Ltd, Royaume-Uni
- ECP**, European Climate Platform
- EDF**, Électricité de France
- EHES**, École des hautes études en sciences sociales
- ENA**, École nationale d'administration
- ENPC**, École nationale des Ponts et Chaussées
- ENS**, École normale supérieure
- EPE**, Entreprises pour l'environnement
- ERI**, Engineering and Research Institute, Chine
- FFEM**, Fonds français pour l'environnement mondial
- FIP**, *five interested parties*
- Flegt**, Forest Law Enforcement, Governance and Trade
- Fondri**, Fondation de recherche pour le développement durable et les relations internationales
- FSC**, Forest Stewardship Council
- GATT**, General Agreement on Tariffs and Trade
- GDF**, Gaz de France
- GEM**, Groupe d'économie mondiale (Sciences Po)
- Gemdev**, Groupement pour l'étude de la mondialisation et du développement
- GIE**, groupement d'intérêt économique
- GIS**, Groupement d'intérêt scientifique
- IAS**, Institute of Advanced Studies, Japon
- ICTSD**, International Centre for Trade and Sustainable Development, Suisse
- Iddri**, Institut du développement durable et des relations internationales
- IDS**, Institute of Development Studies, Royaume-Uni
- IED**, Innovation, énergie, développement
- IEP**, Institut d'études politiques
- IFB**, Institut français de la biodiversité
- Ifpri**, International Food Policy Research Institute
- IGC**, Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (OMPI)
- IISD**, International Institute for Sustainable Development, Canada
- INA PG**, Institut national agronomique Paris-Grignon
- Inbrapi**, Instituto Indígena da Propriedad Intelectual, Brésil
- INRA**, Institut national de la recherche agronomique
- IRSN**, Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire
- Ipris**, Institut privé de relations internationales et stratégiques
- IPSL**, Institut Pierre-Simon Laplace
- IRD**, Institut de recherche pour le développement
- ISA**, Instituto Socioambiental, Brésil
- IUCN**, The World Conservation Union
- Latts**, Laboratoire Techniques, territoires et sociétés, CNRS
- Lepii-EPE**, Laboratoire d'économie de la production et de l'intégration internationale – Département énergie et politiques de l'environnement
- LMD**, Laboratoire de météorologie dynamique
- LSCE**, Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement
- LSE**, London School of Economics, Royaume-Uni
- MAE**, Ministère des affaires étrangères
- MAP**, Ministère de l'agriculture et de la pêche
- MCA**, Millennium Challenge Account
- MEDD**, Ministère de l'écologie et du développement durable
- Medef**, Mouvement des entreprises de France
- MIES**, Mission interministérielle de l'effet de serre
- NIES**, National Institute for Environmental Studies, Japon
- OCDE**, Organisation de coopération et de développement économiques
- ODI**, Overseas Development Studies, Royaume-Uni
- OMC**, Organisation mondiale du commerce
- OMD**, objectifs du Millénaire pour le développement
- OMPI**, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
- ONF**, Office national des forêts
- ONG**, organisation non gouvernementale
- ONUJ**, Organisation des Nations unies pour l'environnement
- PAM**, Plan d'action pour la Méditerranée
- PED**, pays en développement
- EFC**, Programme de reconnaissance des certifications forestières
- PIK**, Potsdam Institute for Climate Impact Research, Allemagne
- PNUD**, Programme des Nations unies pour le développement
- PNUJ**, Programme des Nations unies pour l'environnement
- Reach**, Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
- RFI**, Radio France international
- SAICM**, Strategic Approach to International Chemicals Management
- SIA**, Sustainable Impact Assessment
- SNCF**, Société nationale des chemins de fer
- Sustra**, Sustainable Trade
- UCL**, Université catholique de Louvain, Belgique
- UE**, Union européenne
- UICN**, Union mondiale pour la nature
- Unicpolos**, The United Nations Open-ended Informal Consultative Process on Oceans and the Law of the Sea
- UNU**, United Nations University, Japon
- UQAM**, Université du Québec à Montréal, Canada
- WTO**, World Trade Organization
- WWF**, World Wildlife Fund

www.iddri.org

**institut du
développement durable** **et des relations
internationales**

6, rue du Général Clergerie
75116 Paris – France
www.iddri.org
iddri@iddri.org

Téléphone :
01 53 70 22 35
Télécopie :
01 53 70 21 45